

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

Conseil Municipal du 15 janvier 2025

Table des matières

Préambule.....	3
1 - LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025	4
1-1 Le contexte international et national	4
1-2 Impact du projet de loi de finances pour 2025 sur le budget des collectivités territoriales	5
2 – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE (RETROSPECTIVE 2020-2024).....	8
2-1 Les données générales et le résultat.....	8
2-2 Les soldes intermédiaires de gestion	10
2-3 La dynamique d'évolution de la section de fonctionnement	13
2-4 Le financement de l'investissement	18
2-5 Le niveau de l'endettement	21
3 LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	23
3-1 Présentation de la direction des ressources humaines.....	24
3-2 Synthèse financière RH 2024	25
3-3 Structure des effectifs	26
3-4 Composition de la masse salariale.....	30
3-5 Etat des indemnités brutes perçues par les élus pour l'année 2024 au titre du mandat municipal	32
3-6 Axes d'action de la politique budgétaire RH 2025	33
3-7 Le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle	35
4 - SITUATION DE L'ENDETTEMENT.....	36
4-1 Chiffres clés de la dette au 31.12.2024	36
4-2 Structure de la dette.....	36
4-3 Profil d'extinction de la dette	38
5 – SUIVI PLURIANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT GEREES EN AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT	41
6 - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025	51
6-1 Les principales recettes de fonctionnement.....	57
6-2 Les principales dépenses de fonctionnement	60
6-3 Les principales recettes et dépenses d'investissement	60
CONCLUSION.....	64
ANNEXE I – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	

Préambule

Bien que n'ayant pas la qualité d'un document budgétaire, le débat sur les orientations budgétaires fait partie intégrante du cycle budgétaire de la collectivité. Désormais, avec la mise en œuvre du référentiel M57, ce débat doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget (article L5217-10-4 du CGCT) et non plus dans le délai de 2 mois (article L2312-1 du CGCT). C'est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientation budgétaire est un document essentiel qui permet d'informer sur la situation financière de la commune mais également de discuter des orientations à venir.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature) ainsi que la durée effective du travail.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'examen des comptes financiers uniques 2024 et budgets 2025 (principal et annexes) est programmé pour être présenté lors de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025.

Le budget primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations des manosquins, tout en intégrant le contexte économique national ainsi que la situation financière locale.

1 - LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

1-1 Le contexte international et national

En 2024, l'activité mondiale (hors zone euro) a montrée des signes d'amélioration même si des facteurs défavorables à la croissance subsistent.

L'activité économique dans la zone euro s'est redressée dès le premier trimestre 2024. De plus la hausse des prix a ralenti à 1,8 % sur un an, en septembre selon les chiffres d'Eurostat, une inflation sous le seuil des 2% qui pourrait inciter la Banque Centrale Européenne à baisser ses taux plus rapidement que prévu. Cela s'explique essentiellement par la chute de 6% sur un an des prix de l'énergie, dont ceux des carburants à la pompe. La hausse des tarifs des services a légèrement ralenti. Celle de l'alimentation a très légèrement rebondi tandis que la progression des tarifs des biens industriels s'est stabilisée à un niveau très faible.

L'économie française a enregistré une croissance du PIB très modérée en 2024, comme pour l'ensemble des économies développées.

Le recul de l'inflation se confirme en 2024 et serait amplifié en 2025 par la baisse des prix de l'électricité.

Cependant le déficit et la dette publique sont très marqués du côté de l'Etat.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	-	0,2	0,3	0,0	-0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	-	0,0	0,0	-0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	-	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	-	0,0	-0,1	-0,3	-0,3

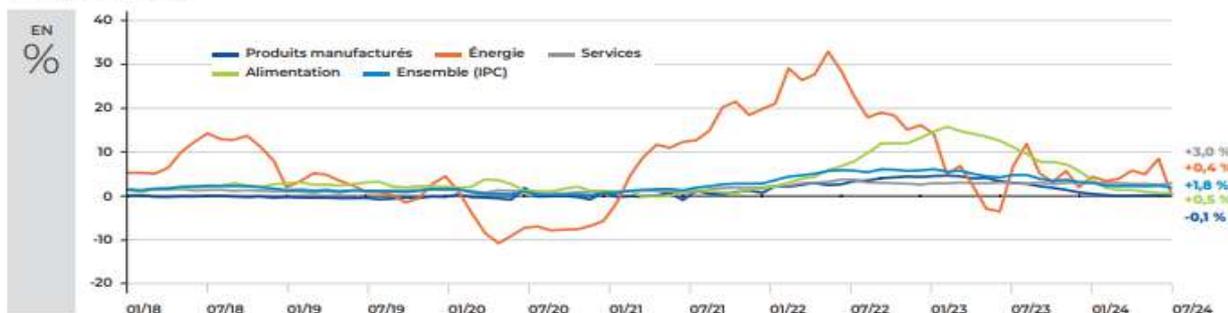
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

1-2 Impact du projet de loi de finances pour 2025 sur le budget des collectivités territoriales

La présentation des orientations budgétaires 2025 s'effectue dans un contexte inédit et exceptionnel au regard des rebondissements politiques nationaux : censure du gouvernement, interruption de l'examen parlementaire du projet de loi de finances, nomination d'un nouveau gouvernement. Un nouveau PLF verra le jour mais à un horizon restant à déterminer et celui-ci ne permet pas, à ce stade, de présager des modalités qui seront in fine retenues par le nouveau gouvernement.

Les principales mesures présentées ci-dessous sont celles annoncées initialement dans le premier PLF.

1-2-1 Une nouvelle contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 prévoyait une ponction sur les collectivités pour une seule année, les collectivités locales étant amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5% en 2025. Il s'agit principalement d'un ensemble de 3 mesures placées sous le signe des économies, avec un objectif global fixé à 40 milliards d'euros l'an prochain pour la sphère publique, dont environ 5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Il représente 2% des recettes de fonctionnement locales en 2025.

- **Une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement**

Cet effort passera par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités, et non plus leurs dépenses (comme ce fut le cas avec les contrats dits de Cahors avant la crise sanitaire). Il ne s'agit pas non plus d'un retour à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le gouvernement prévoit en effet une stabilité de la DGF (en euros courants) en 2025. Le premier étage de ces nouveaux dispositifs sera un mécanisme dit « de précaution » pour les collectivités, qui conduira à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'associer la sphère locale à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation. Son produit resterait affecté aux collectivités, assure le gouvernement, qui ne précise toutefois pas les modalités de cette redistribution.

Par comparaison, le dispositif de limitation des dépenses des collectivités mis en œuvre en 2018 et 2019 concernait 321 collectivités ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros (contrats de Cahors).

- **Un coup de frein sur la TVA**

En complément, les recettes de TVA affectées aux collectivités vont être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie

de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause. Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de +4,5% dans la loi de finances pour 2024). Les régions - dont les budgets dépendent désormais pour plus de la moitié de recettes de TVA - seraient a priori les plus affectées.

- **Un ajustement du taux de remboursement du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement**

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025. Le taux s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement. **La commune de Manosque sera impactée de 200 000 € de recette en moins pour cette mesure.** En parallèle, l'assiette évoluerait : le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et aussi la fourniture de prestations de solution relevant de l'informatique en nuage ne seront plus concernées. **Pour la commune de Manosque cela représente 100 000 € de recette en moins.**

A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le **fonds vert** (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain). Il faut enfin prendre en compte la perte de "3 milliards d'euros" liée à l'absence de revalorisation des transferts financiers de l'Etat sur l'inflation ("+3% pour le panier du maire" l'an prochain compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat mais en valeur volume). Cette évaluation porterait donc à un total de 9,5 milliards d'euros la "ponction" potentielle que les collectivités pourraient subir l'an prochain.

Cette somme ne comprend, par ailleurs, pas la hausse des cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux envisagée par le gouvernement pour réduire le déficit du régime de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux, la CNRACL (une "trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025"). Cela représenterait un peu plus de 350 millions d'euros. **Pour la commune de Manosque cela représente une dépense supplémentaire de 300 000 €.**

1.2.2 Les autres dispositions principales du projet de loi de Finances 2025 relatives aux dotations et à la fiscalité

Hors mesures exceptionnelles, l'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent 151Md€ dans le projet de loi de finances pour 2025. A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat aux collectivités s'élèvent à 53,4M€, hors mesures exceptionnelles. S'agissant des prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités territoriales (composante des concours financiers), le PLF pour 2025 prévoit un montant de 44,189 Md€. Ces PSR comprennent notamment la DGF.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Elle comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation).

Premières grandes tendances du PLF 2025 au niveau de la DGF :

- Celle-ci sera gelée à son niveau de 2024 après deux années de hausse.
- Les dotations de péréquation seront abondées : + 100M€ pour la DSR, +140M€ pour la DSU, la DNP gelée.
- Le financement de ces progressions devrait donc se faire par un écrêtement de la dotation forfaitaire (pour les communes) et de la dotation de compensation (pour les EPCI) ainsi que par une minoration des variables d'ajustement.

- **Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)**

Tout comme en 2024, l'enveloppe du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France) est envisagée stable à 350 000 000 € et ce, depuis 2021.

- **Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Il est diminué de 0,8M€ et participera, par cette baisse, à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales au redressement des comptes publics

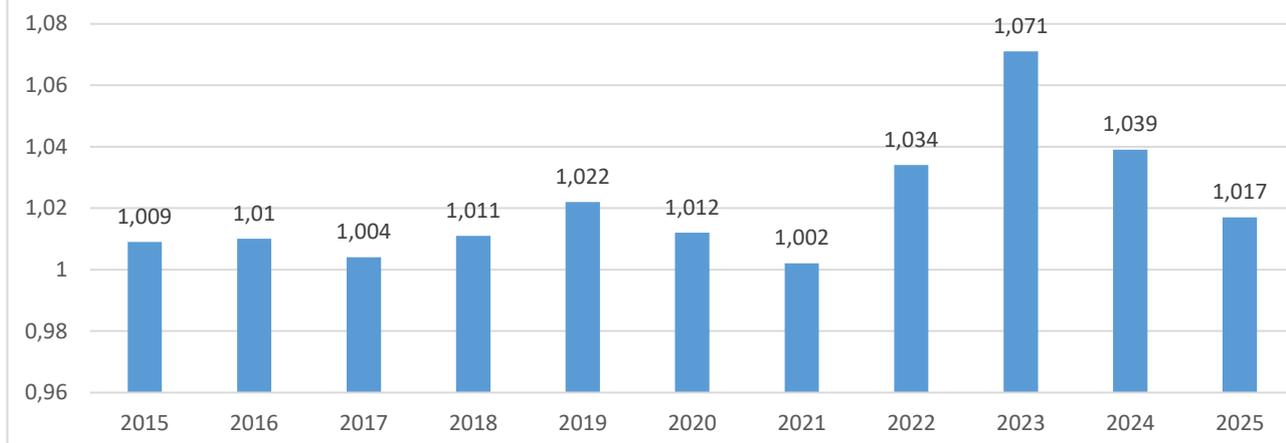
- **Une diminution du « Fonds vert » envisagée**

Alors que l'Etat avait renforcé son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique lors de la création d'un Fonds vert, celui-ci diminuerait de 1,5Md€ pour passer à 1Md€ en 2025.

- **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). L'IPCH retenu, constaté début décembre 2024 pour application en 2025 sera de 1,7%. Pour rappel, en 2024, le coefficient légal appliqué avait été de +3,9% (contre +7,1% en 2023).

Coefficient de revalorisation des bases des valeurs locatives cadastrales



2 – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE (RETROSPECTIVE 2020-2024)

Les données de rétrospective financière présentées ci-après intègrent l'exercice 2024 avec une situation arrêtée au 02/01/2025, date à laquelle les **comptes de cet exercice ne sont pas définitivement clos.**

Tous les montants sont exprimés en milliers d'€.

2-1 Les données générales et le résultat

2-1-1 Les grandes masses financières

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement*	34 392	36 198	37 402	39 974	42 389
- Dépenses réelles de fonctionnement	29 916	31 210	32 452	34 786	35 714
= Résultat de fonctionnement	4 476	4 988	4 950	5 188	6 675

2020-2024	
Ev° moy. (en K€)	Ev° totale (en K€)
1 999	7 998
1 450	5 798
Montant moy.	5 255

*(yc cessions)

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles d'investissement*	6 155	6 852	6 825	14 076	8 972
<i>dont recettes hors emprunt</i>	2 755	3 852	1 825	4 418	5 972
<i>dont nouveaux emprunts</i>	3 400	3 000	5 000	6 000	3 000
<i>dont emprunt de refinancement</i>	0	0	0	3 659	0
- Dépenses réelles d'investissement	11 726	10 126	11 729	17 216	19 870
<i>dont dépenses d'équipement</i>	8 818	7 072	8 464	10 600	16 763
<i>dont rbt capital de la dette</i>	2 906	2 725	3 002	3 033	3 106
<i>dont rbt anticipé d'emprunt</i>	0	0	0	3 582	0
= Résultat d'investissement	-5 571	-3 274	-4 904	-3 139	-10 897

2020-2024	
Montant moy.	Montant cumulé
8 576	42 882
3 765	18 823
4 080	20 400
732	3 659
14 133	70 667
10 343	51 717
2 954	14 771
716	3 582
Montant moy.	-5 557

*(hors cessions)

Section de fonctionnement : Sur l'ensemble des 5 derniers exercices le différentiel entre le niveau des dépenses et des recettes amène à un résultat de fonctionnement excédentaire de + 5.3 M€ en moyenne annuelle. Dans le détail, le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 42,4 M€ en 2024 contre 34,4 M€ en 2020, soit une progression de +8 M€ en 5 ans (croissance moyenne de 2 M€ / an). Sur la même période les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une dynamique de croissance moins importante : +5,8 M€, pour s'établir à 35,7 M€ en 2024 (croissance moyenne de 1.45 M€ / an). Le résultat de la section de fonctionnement (le différentiel entre les recettes et les dépenses) ressort ainsi en 2024 à un niveau sensiblement plus élevé qu'en 2020 : respectivement 6.7 M€ contre 4,5 M€. Cette progression importante du résultat d'exploitation sur la période doit cependant être nuancée : elle résulte pour partie de l'encaissement de produits de cessions (terrains et immeubles) plus élevés en 2024 (1 M€) que la moyenne annuelle (0.45 M€). Sans cette recette exceptionnelle, le résultat de fonctionnement 2024 resterait néanmoins supérieure (5.7 M€) à la moyenne annuelle 2020-2023 (4,9 M€). Cependant cette évolution favorable du résultat dégagé sur la section de fonctionnement doit être mis en regard de l'évolution du résultat de la section d'investissement dégagé sur la même période, afin d'apprécier l'équilibre financier global de la collectivité.

Section d'investissement : les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en moyenne à 14,1 M€ par an sur la période 2020-2024 (composées essentiellement de dépenses d'équipement - pour 10,3 M€ - et du remboursement du capital de la dette - pour 3 M€). L'effort d'équipement a connu une nette accélération sur la période, passant de 8.1 M€/an en moyenne sur les exercices 2020 à 2022, à 10.6 M€ en 2023, avant de s'élever à 16,7 M€ en 2024. Par ailleurs, le remboursement anticipé d'un emprunt a été opéré en 2023 pour 3.5 M€ (emprunt indexé sur le taux du LEP) ce qui a augmenté d'autant le volume des dépenses d'investissement sur cet exercice (sachant qu'un emprunt équivalent a été contracté en recettes afin de refinancer cet emprunt).

Côté recettes d'investissement, l'année 2024 affiche un niveau sensiblement supérieur (9 M€) à celui enregistré entre 2020 et 2023 (7.5 M€ par an - hors emprunt contracté en 2023 pour refinancer l'emprunt remboursé de façon anticipée). Ce niveau élevé s'explique uniquement par les recettes propres perçues, notamment les parts sociales de la caisse d'épargne (décaissement à hauteur de 1.5 M€ en 2024), le FCTVA et le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers (DLVA). Sur l'ensemble des 5 derniers exercices le différentiel entre le niveau des dépenses et des recettes amène à un résultat d'investissement déficitaire de -5.6 M€ en moyenne annuelle.

Ce résultat déficitaire d'investissement a été globalement couvert par le résultat de fonctionnement sur la période 2020-2023 (en cumulé) ; ce n'est plus le cas en 2024, où un écart important est observé entre le déficit d'investissement (-10.9 M€) et l'excédent de fonctionnement (+6.7 M€). L'évolution du fonds de roulement de la Ville rend compte de cette situation (cf. point ci-après).

2-1-2 Fonds de roulement et résultat des exercices

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de roulement au 01/01/N	6 213	5 118	6 832	6 878	8 926
+ Résultat de l'exercice N	-1 095	1 715	46	2 048	-4 222
<i>dont Résultat de fonctionnement</i>	4 476	4 988	4 950	5 188	6 675
<i>dont Résultat d'investissement</i>	-5 571	-3 274	-4 904	-3 139	-10 897
= Fonds de roulement au 31/12/N	5 118	6 832	6 878	8 926	4 705
<i>Equivalence nb de jours dépenses de fonct</i>	62	80	77	94	48

Le fonds de roulement (FDR) correspond au cumul des résultats reportés des exercices précédents et du résultat dégagé sur l'exercice en cours. Cette somme s'apparente à la notion de trésorerie, permettant de couvrir les décalages mensuels entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses, et de financer pour le surplus une partie des dépenses d'équipement.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier de l'année N est composé des résultats de fonctionnement et d'investissement N-1 reportés¹. On y ajoute le résultat de l'exercice N (résultats de fonctionnement et d'investissement) pour obtenir le fonds de roulement de fin d'exercice, au 31/12/N.

Le fonds de roulement a fortement augmenté entre 2020 (5.1 M€) et 2023 (8,9 M€), grâce aux résultats excédentaires des exercices 2021 (+1.7 M€) et 2023 (+2 M€). En 2024, le déficit élevé de l'exercice (-4.2 M€) a ramené le fonds de roulement de la Ville à un point bas : il s'élève à 4,7 M€ au 31/12/2024.

Cependant, ce point bas représente l'équivalent de 1,5 mois de dépenses de fonctionnement, sachant que ce ratio doit en principe être compris entre le « seuil plancher » de 1 mois et le « seuil haut » de 3 mois communément admis. Le niveau élevé du fonds de roulement disponible fin 2023 (représentant plus de 3 mois de dépenses de fonctionnement) a ainsi été utilisé en 2024 pour limiter d'autant le recours à l'emprunt, tout en conservant un seuil minimum nécessaire pour faire face aux décalages mensuels de trésorerie.

Si la présentation des grandes masses financières (résultats de fonctionnement et d'investissement, fonds de roulement) permet d'appréhender l'équilibre financier global de la Ville sur les derniers exercices, il convient maintenant d'étudier les principaux facteurs explicatifs de cet équilibre et les dynamiques à l'œuvre (soldes d'épargne, financement de l'investissement et endettement), afin de caractériser et d'appréhender plus précisément la situation financière de la collectivité, notamment sur l'année 2024.

2-2 Les soldes intermédiaires de gestion

2-2-1 Définition des différents soldes d'épargnes



L'épargne de gestion : c'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

¹ (Soit les montants inscrits aux comptes 001, 002 et 1068, tels que résultant de la clôture de l'année N-1).

Ce premier niveau d'épargne représente donc l'autofinancement structurel dégagé par la collectivité sur sa section de fonctionnement. Il mesure la capacité de la collectivité à dégager un solde positif destiné à financer l'annuité de la dette et les nouveaux investissements.

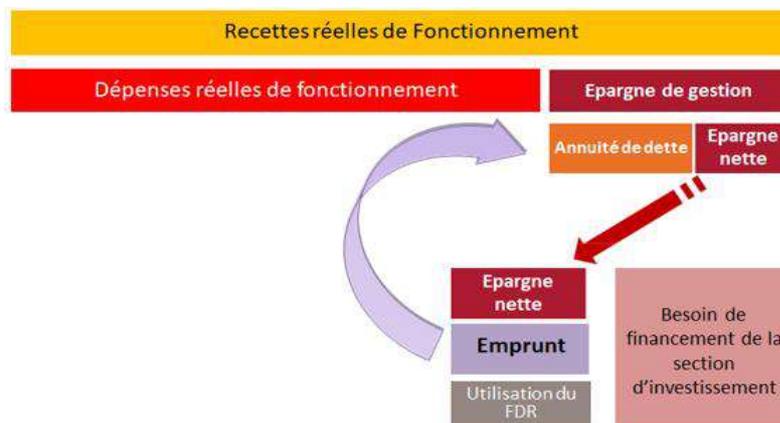
L'épargne brute (= épargne de gestion – intérêts de la dette) : c'est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement (y compris charges d'intérêts des emprunts).

Egalement appelée capacité d'autofinancement brute (CAF), elle est en priorité affectée au remboursement du capital de la dette (en vertu de la règle d'or s'imposant aux collectivités locales selon laquelle la dette ne doit pas être couverte par de la dette - contrairement à l'Etat), et pour le surplus, au financement des dépenses d'équipement.

L'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. On la retrouve dans les principaux ratios d'analyse financière utilisés par les services de l'Etat, les banques, les agences de notation car l'indicateur le plus pertinent de la santé financière d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

L'épargne nette (= épargne brute – capital de la dette) : elle représente l'autofinancement réel de la collectivité, soit l'épargne disponible pour financer ses dépenses d'équipement, après déduction des remboursements de dette. Ce niveau d'épargne conditionne ainsi le volume d'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement (plus l'épargne nette est élevée, moins le recours à l'emprunt sera important, limitant d'autant l'endettement futur).

Une absence ou un faible volume d'épargne nette obligera ainsi la collectivité à réduire son programme d'investissement ou à recourir plus massivement à l'emprunt pour le financer. Pour rappel, un volume élevé d'emprunt contracté augmentera l'annuité future de la dette (intérêts et capital) réduisant d'autant le solde d'épargne nette dégagée (ce qui pourrait conduire à une dégradation auto-entretenu de la situation financière de la collectivité, si aucune action de redressement n'est opérée).

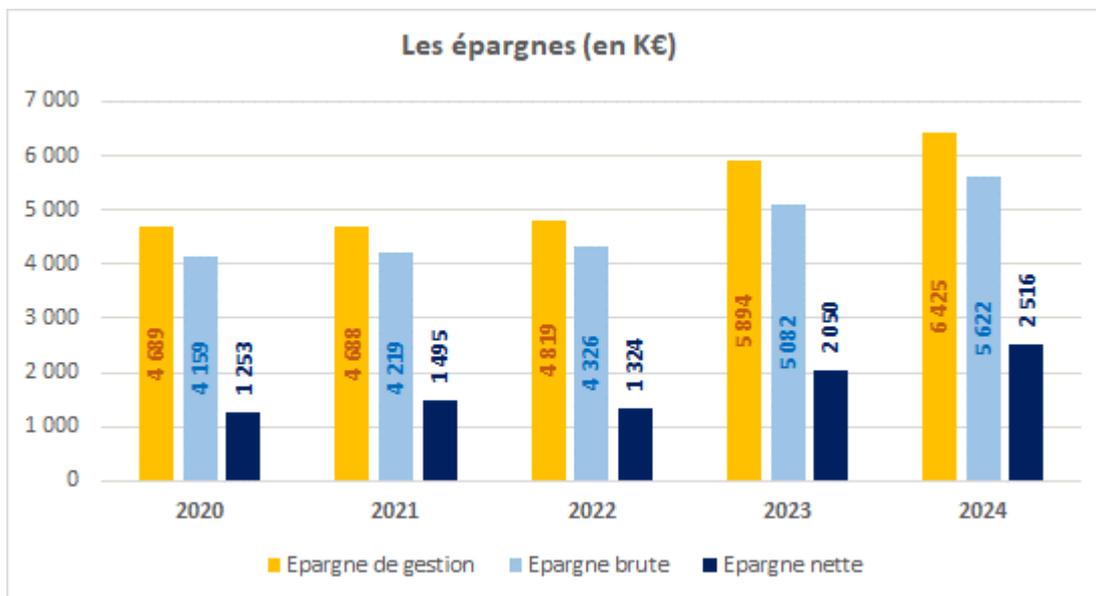


2-2-2 Les soldes d'épargnes dégagés sur la période 2020-2024

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	34 075	35 429	36 777	39 868	41 336
- Dépenses courantes de fonctionnement	29 385	30 741	31 958	33 974	34 912
Epargne de gestion	4 689	4 688	4 819	5 894	6 425
- Intérêts de la dette	531	469	494	812	802
= Epargne brute	4 159	4 219	4 326	5 082	5 622
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	<i>12,2%</i>	<i>11,9%</i>	<i>11,8%</i>	<i>12,7%</i>	<i>13,6%</i>
- Capital de la dette	2 906	2 725	3 002	3 033	3 106
= Epargne nette	1 253	1 495	1 324	2 050	2 516

Sur la période 2020-2022 les différents soldes d'épargne de la Ville de Manosque se sont caractérisés par leurs stabilités : la dynamique d'évolution des dépenses de fonctionnement enregistrée sur ces exercices (cf. point 2-3-1 ci-après) a été couverte par une croissance équivalente des recettes de fonctionnement. Sur cette période le taux d'épargne brute de la Ville est comparable à la moyenne nationale des communes de + de 10 000 hab. (12% environ). L'épargne nette, qui traduit l'autofinancement réellement mobilisable par la collectivité pour financer ses dépenses d'équipement (après remboursement de son annuité de dette) avoisine en moyenne 1,35 M€ sur cette période 2020-2022, allégeant d'autant le recours à l'emprunt pour financer les 8.1 M€ de dépenses d'équipement (moyenne annuelle sur la période).

En 2023 et 2024, la dynamique soutenue des recettes d'exploitation s'est avérée supérieure à celle des dépenses de fonctionnement courant, alors même que ces dernières ont été impactées par des contraintes extérieures fortes (flambée du coût de l'énergie, effets de l'inflation sur les charges à caractère générale, évolution du point d'indice des agents, hausse importante des taux d'intérêts). Cette dynamique de croissance favorable à la Ville se traduit dans les soldes d'épargnes, avec une augmentation de 1.6 M€ de l'épargne de gestion et de 1.2 M€ de l'épargne nette entre 2022 et 2024. Cette dernière s'est ainsi établit à 2 M€ en 2023 et 2.5 M€ en 2024, ce qui a allégé d'autant le recours à l'emprunt sur ces deux exercices caractérisés par un effort d'équipement très important (par rapport aux années précédentes).



2-3 La dynamique d'évolution de la section de fonctionnement

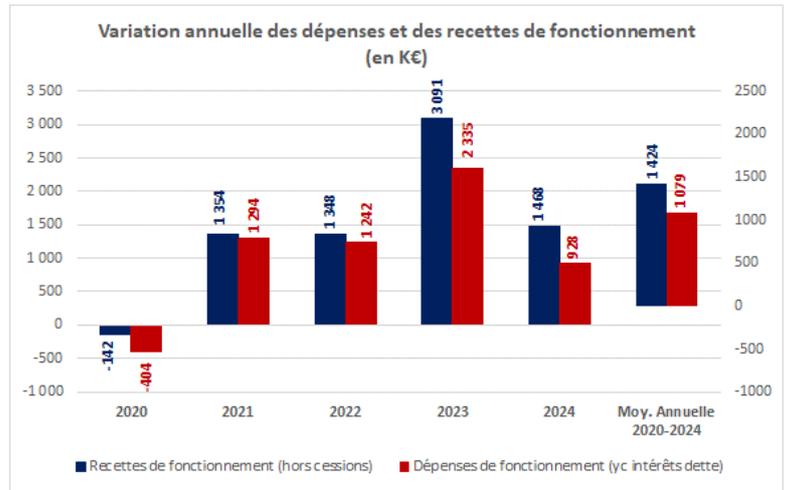
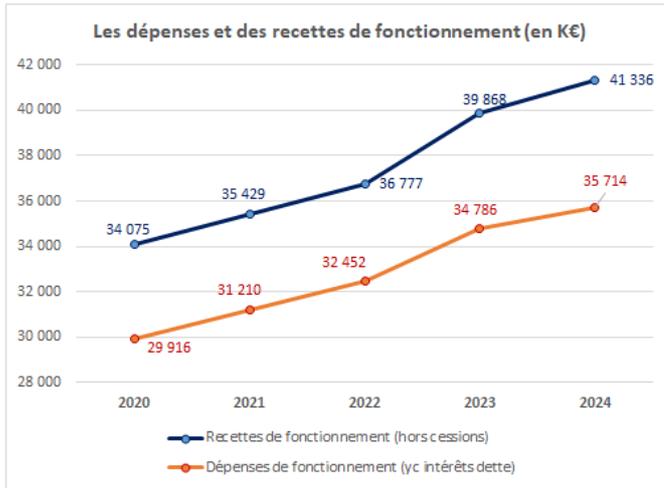
2-3-1 La dynamique globale des recettes et des dépenses de fonctionnement

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024 Ev° moy. (en K€ et %)
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	34 075	35 429	36 777	39 868	41 336	
<i>Evolution en K€</i>	-142	1 354	1 348	3 091	1 468	1 815
<i>Evolution en %</i>	-0,4%	4,0%	3,8%	8,4%	3,7%	4,9%
Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	29 385	30 741	31 958	33 974	34 912	
<i>Evolution en K€</i>	-319	1 356	1 217	2 016	937	1 382
<i>Evolution en %</i>	-1,1%	4,6%	4,0%	6,3%	2,8%	4,4%

Entre 2020 et 2024 les recettes de fonctionnement (hors produits de cessions) ont progressé en moyenne de 1,8 M€ par an, soit une croissance de +4.9%/an. Après une année de stabilité des recettes en 2020, elles ont progressé en moyenne de près de 4% par an en 2021, 2022 et 2024. L'année 2023 s'est caractérisée quant à elle par une croissance exceptionnelle (+8.4%, soit +3M€), portée par la taxe foncière et la revalorisation importante des bases d'imposition cette année-là (+7.1% pour les locaux d'habitation).

Sur cette période 2020-2024, les dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette) ont progressé à un rythme 25% plus faible en valeur : +1,4 M€ par an en moyenne, soit une croissance annuelle de +4,4%.

Dans le détail on distingue deux périodes : les années 2020 à 2022 où la dynamique des dépenses a été globalement identique à celle des recettes, aboutissant à la stabilité des soldes d'épargne sur ces exercices ; les années 2023 et 2024 où la progression des recettes a été sensiblement supérieure à celle des dépenses (écart favorable de 1 M€ en 2023 et de 0.5 M€ en 2024), se traduisant par l'augmentation des soldes d'épargne sur ces deux exercices.



2-3-2 Détail des recettes de fonctionnement

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024 Ev° moy. (en K€ et %)
Total Recettes réelles de fonctionnement (hors pdt des cessions)	34 075	35 429	36 777	39 868	41 336	1 815
	-0,4%	4,0%	3,8%	8,4%	3,7%	4,9%
Fiscalité retraitée : Impôts 3 taxes (73111) + comp° TFB locaux industriels - comp°TH 2020	18 811	19 277	20 144	21 575	22 445	909
Evolution en %	2,5%	2,5%	4,5%	7,1%	4,0%	4,5%
Rôles supplémentaires (art 7318)	48	63	56	332	334	72
Evolution en %	-57,5%	31,3%	-11,1%	492,2%	0,8%	62,5%
Attribution de compensation (art 732)	6 189	6 202	6 203	6 517	6 535	87
Evolution en %	-4,1%	0,2%	0,0%	5,1%	0,3%	1,4%
Droits de mutation (art 738)	902	1 219	1 354	1 014	818	-21
Evolution en %	1,9%	35,1%	11,0%	-25,1%	-19,3%	-2,4%
Taxe sur conso électricité (art 73141)	614	672	629	716	667	13
Evolution en %	4,4%	9,5%	-6,4%	13,9%	-6,8%	2,1%
Autre fiscalité indirecte (autres 73)	276	412	405	440	1 257	245
Evolution en %	-33,3%	48,9%	-1,5%	8,5%	185,7%	46,0%
DGF (art 741)	1 789	1 732	1 639	1 722	1 726	-16
Evolution en %	-1,2%	-3,2%	-5,4%	5,1%	0,2%	-0,9%
Participations CAF (art 7478)	1 395	1 559	1 724	1 920	1 746	88
Evolution en %	10,3%	11,8%	10,6%	11,4%	-9,1%	5,8%
Autres dotations retraitées : autres chap 74 - comp° TFB locaux industriels + comp°TH 2020	1 185	1 109	1 294	1 392	1 525	85
Evolution en %	29,6%	-6,4%	16,7%	7,6%	9,6%	6,5%
Droits de stationnement et occupation dom. Public (compte 703)	522	487	564	989	1 009	122
Evolution en %	-11,8%	-6,7%	15,8%	75,2%	2,1%	17,9%
Redevances des services (sport, loisir, social, périscolaire - compte 706)	652	948	1 021	1 111	1 282	157
Evolution en %	-32,3%	45,5%	7,6%	8,8%	15,4%	18,4%
Atténuation de charges (chap 013)	161	162	205	223	253	23
Evolution en %	-56,1%	0,3%	26,5%	8,8%	13,5%	11,9%
Autres recettes	1 530	1 586	1 541	1 918	1 739	52
Evolution en %	2,7%	3,6%	-2,9%	24,5%	-9,3%	3,2%

La croissance des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2024 (+1,8 M€/an, soit +4.9%/an) a essentiellement été portée par la fiscalité directe (+0,9M€/an en moyenne.), c'est-à-dire les impôts locaux 3 taxes (TH, FB, FNB). A compter de 2021, la suppression de la TH d'une part, et la réduction de moitié des bases de FB des établissements industriels d'autre part, oblige à un retraitement de ce poste de recettes afin de ne pas fausser l'analyse de son évolution (cf. point 2-3-3 ci-après).

D'autres postes de recettes ont également contribué à la croissance globale des produits de fonctionnement, mais dans une proportion beaucoup moins importante que la fiscalité directe (les redevances des services ou les droits de stationnement et d'occupation du domaine public).

N.B. : La ligne « autres recettes » regroupe l'ensemble des autres recettes d'exploitations, à savoir les divers produits des services (chapitre 70), les produits de gestion courante (chapitre 75), les produits financiers (chapitre 76) et exceptionnels (chapitre 77), et les recettes diverses.

2-3-3 Focus sur la fiscalité directe locale

Deux réformes importantes de la fiscalité directe ont eu lieu en 2021 pour les communes : la réforme de la TH avec la suppression de l'imposition pesant sur les résidences principales (la TH demeure sur les résidences secondaires – THRS - et les logements vacants – THLV) et la réduction de moitié des bases de foncier bâti des locaux industriels. Afin de comparer l'évolution du produit fiscal perçu sur les 3 taxes (TH, FB et FNB) entre 2018 et 2022 il convient donc de neutraliser l'effet de ces deux réformes :

- Réforme de la TH : la suppression du produit TH a été compensée pour les communes par le transfert du taux de TH du département, avec application d'un coefficient correcteur afin de ne pas créer de situation gagnants/perdants au moment de l'entrée en vigueur de la réforme. Le produit fiscal direct (bases x taux) et indirect (compensations) de TH perçu en 2020 a servi de base de calcul pour déterminer ce coefficient correcteur. Pour la ville de Manosque, ce dernier a été fixé à 0.86, et vient donc réduire de 14% environ le taux d'imposition global de FB (taux départemental 20.70 % + taux communal 27.96% = 48.66%) appliqué aux bases de FB de la commune. Les compensations de TH qui étaient auparavant perçues au chapitre 74 sont ainsi reversées au chapitre 73 – art. 73111 (intégrées dans le nouveau produit de FB redimensionné).
- Réforme des bases d'imposition pour les locaux industriels : les bases de foncier bâti des locaux industriels sont réduites de 50%. L'Etat compense 100% de la perte de produit fiscal, en dynamique (si les bases concernées évoluent de 3%, la compensation évolue de 3%). La perte de produit de FB correspondante (chapitre 73 – art. 73111) est ainsi transférée au chapitre 74.

Après prise en compte et neutralisation de ces différents transferts de produit fiscal (direct ou indirect), on obtient un produit fiscal retraité qui traduit l'évolution réelle de la matière fiscale sur le territoire de la ville, entre 2020 et 2024 : +4,5% par an (soit +0.9 M€ / an), moyenne annuelle tirée vers le haut avec la très forte progression enregistrée sur l'année 2023 (+7.1% soit +1,4 M€), en lien avec la revalorisation de même niveau (+7.1%) des bases d'imposition des locaux d'habitations (revalorisation indexée sur l'inflation).

De manière plus détaillée, le produit fiscal perçu par la ville de Manosque provient essentiellement du foncier bâti (94% du produit total perçu), la TH sur les logements vacants et les résidences secondaires ne pesant que 5%.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette TH (THRS & THLV après 2020)	35 190	4 071	4 548	5 556	5 798
<i>Evolution en %</i>	1,3%	-88,4%	11,7%	22,17%	4,35%
Base nette TFB	44 777	39 020	40 503	43 025	44 700
<i>Evolution en %</i>	2,8%	-12,9%	3,8%	6,23%	3,89%
Base nette TFNB	234	237	244	261	268
<i>Evolution en %</i>	33,4%	1,2%	3,0%	7,00%	2,76%

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	17,40%	17,40%	17,40%	17,40%	17,40%
<i>Evolution en %</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux TFB	27,96%	48,66%	48,66%	48,66%	48,66%
<i>Evolution en %</i>	0,0%	74,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux TFNB	64,99%	64,99%	64,99%	64,99%	64,99%
<i>Evolution en %</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit de la TH (THRS & THLV après 2020)	6 123	708	791	967	1 009
Produit brut de la TFB	12 520	18 987	19 709	20 936	21 751
- Coeff Correcteur et lissage bases	3	2 668	2 743	2 915	3 026
+ Produit net de la TFB	12 516	16 319	16 966	18 021	18 725
+ Produit de la TFNB	152	154	159	170	174
+ Rôles complémentaires	20	10	44	7	0
= Total fiscalité directe (art 73111)	18 811	17 191	17 960	19 165	19 908
<i>Evolution en %</i>	2,5%	-8,6%	4,5%	6,7%	3,9%
+ Comp° TFB locaux industriels - Comp° TH		2 086	2 184	2 410	2 537
= Total fiscalité directe retraitée	18 811	19 277	20 144	21 575	22 445
<i>Evolution en %</i>	2,5%	2,5%	4,5%	7,1%	4,0%

2020-2024
Ev° moy. (en K€ et %)
909
4,5%

Rôles supplémentaires (art 7318)	48	63	56	332	334
----------------------------------	----	----	----	-----	-----

2-3-4 Détail des dépenses de fonctionnement

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
						Ev° moy. (en K€ et %)	
Total Dépenses réelles de fonctionnement (yc intérêt dette)	29 916	31 210	32 452	34 786	35 714	1 450	4,5%
	-1,3%	4,3%	4,0%	7,2%	2,7%		
Charges de personnel (chap 012)	19 300	19 298	20 371	20 859	21 311	503	
<i>Evolution en %</i>	1,4%	0,0%	5,6%	2,4%	2,2%	2,5%	
Charges à caractère général (chap 011)	5 514	6 250	6 812	8 007	8 446	733	
<i>Evolution en %</i>	-3,0%	13,4%	9,0%	17,5%	5,5%	11,3%	
Contingents et participations obligatoires (art 655)	1 424	1 573	1 538	1 612	1 606	45	
<i>Evolution en %</i>	-1,5%	8,7%	-2,3%	4,9%	-0,4%	3,0%	
Subventions versées (art 657)	2 333	2 236	2 315	2 383	2 287	-11	
<i>Evolution en %</i>	10,1%	-4,1%	3,5%	2,9%	-4,0%	-0,5%	
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	309	414	412	573	677	92	
<i>Evolution en %</i>	-18,8%	44,7%	-0,4%	39,0%	18,2%	21,6%	
intérêts de la dette (art 6611)	531	469	494	812	802	68	
<i>Evolution en %</i>	-12,9%	-11,8%	5,3%	64,5%	-1,2%	10,9%	
Atténuation de Produits (chap 014)	351	348	370	383	452	25	
<i>Evolution en %</i>	-21,8%	-0,8%	6,5%	3,4%	18,1%	6,6%	
Autres dépenses	154	622	139	157	131	-6	
<i>Evolution en %</i>	-78,8%	400,1%	-77,7%	13,0%	-16,6%	-4,0%	

La croissance moyenne des dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette) s'est établit à +4,5% par an (soit +1,45 M€ / an environ) sur la période 2020-2024. Deux chapitres budgétaires ont contribué à l'essentiel de cette croissance globale : les dépenses de personnel (+0.5 M€ / an en moyenne) et les charges à caractère général (+0.7 M€ / an en moyenne).

Ces dernières ont connu une évolution très dynamique sur les 4 derniers exercices (+13.4% en 2021, +9% en 2022, +17,5% en 2023 et +5.5% en 2024), en raison d'un recours plus important aux prestations de services, de la hausse des coûts d'énergie (années 2022 et 2023), de l'impact de l'inflation sur l'achat de fournitures et de prestations (années 2023 et 2024).

Quant aux charges de personnel, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5% en 2022, +1,5% en juillet 2023 et +5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024) a été le principal facteur contributif à la hausse de ce poste de dépenses.

Signalons également la remontée importante des taux d'intérêts sur l'année 2023, qui a impacté les emprunts à taux variable contractés en 2022 et 2023 par la Ville, et engendré une charge d'intérêts 300 K€ plus importante en 2023 et 2024 par rapport aux années précédentes.

2-4 Le financement de l'investissement

2-4-1 Les dépenses d'investissement

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024 Montant moy.
Total Dépenses réelles d'investissement	11 726	10 126	11 729	17 216	19 870	14 133
<i>Evolution en %</i>	<i>6,0%</i>	<i>-13,6%</i>	<i>15,8%</i>	<i>46,8%</i>	<i>15,4%</i>	
Dépenses d'équipement (chap. 20, 204, 21, 23, 45)	8 818	7 072	8 464	10 600	16 763	10 343
Remboursement capital de la dette	2 906	2 725	3 002	3 033	3 106	2 954
Remboursement anticipé emprunt	0	0	0	3 582	0	716
Autres investissements	2	330	263	2	0	119

Les dépenses d'investissement sont composées des dépenses d'équipement (renouvellement et développement du patrimoine de la collectivité : voiries, réseaux, bâtiments, matériels, mobiliers...), du remboursement du capital de la dette, et de diverses dépenses (essentiellement des opérations réalisées pour le compte de tiers donnant lieu à une recette d'un montant identique).

Sur la période 2020-2024, les dépenses d'investissement se sont élevées en moyenne à 14.1 M€ par an.

Les dépenses d'équipement en constituent la principale composante : 10.3 M€/an, soit les 3/4 du total. Comme indiqué au point 2-1-1, cet effort d'équipement n'a cessé de monter en puissance sur les 5 derniers exercices, passant 8,1 M€ en moyenne sur les années 2020 à 2022, à 10,6 M€ en 2023, avant de s'élever à 16,7 M€ en 2024 (soit le double des dépenses réalisées en moyenne en 2020-2022).

Le remboursement du capital de la dette constitue l'autre grande composante des dépenses de la section d'investissement (20% des dépenses totales de la section). Le poids de cette dépense a été très stable entre 2020 (2.9 M€) et 2024 (3,1 M€), traduisant une situation d'endettement maîtrisée sur la période (cf. point 2-5 ci-après).

2-4-2 Les recettes d'investissement

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024 Montant moy.
Total Recettes réelles d'investissement	6 155	6 852	6 825	14 076	8 972	8 576
<i>Evolution en %</i>	<i>-10,1%</i>	<i>11,3%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>106,2%</i>	<i>-36,3%</i>	
FCTVA	971	1 270	908	924	1 415	1 098
Subventions perçues	955	1 879	441	2 030	1 012	1 263
Taxe d'aménagement	486	401	232	587	464	434
Amendes de police	257	157	242	338	506	300
Emprunts	3 400	3 000	5 000	6 000	3 000	4 080
Refinancement dette	0	0	0	3 659	0	732
Recettes diverses	86	145	2	539	2 575	670

Sur la période 2020-2024 les recettes d'investissement se sont élevées en moyenne à 8.6 M€ par an ; elles sont constituées de 5 grandes composantes récurrentes :

- Le FCTVA (compensation par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'équipement) : 1,1 M€ en moyenne annuelle (soit 13% du total des recettes). Son niveau est conditionné par les dépenses d'équipement réalisées en N-1. C'est pour cette raison qu'il est sensiblement plus élevé en 2024 (1.4 M€ contre 1M€ sur les précédents exercices), en lien avec le volume de dépenses plus important réalisé en 2023.
- Les subventions versées par les financeurs institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, Fonds européens) : 1,3 M€ en moyenne annuelle (soit 15% du total des recettes). Son niveau est conditionné par les dépenses d'équipement réalisées en N et N-1, ainsi que par le type de dépenses réalisées (certaines opérations ne sont pas subventionnables ou peu subventionnées). Rapportées aux dépenses d'équipement, le taux de subvention global s'établit à 12% sur la période 2020-2024.
- La taxe d'aménagement, versée au titre des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments : 0.4 M€ en moyenne annuelle (soit 5% du total des recettes).
- Les amendes de police (contraventions relatives à la circulation routière dressées sur le territoire de la commune) : 0.3 M€ en moyenne annuelle (soit 3.5% du total des recettes).
- Les emprunts contractés : ils permettent de boucler le financement des dépenses d'équipement et constituent ainsi la variable d'équilibre du budget. Ce recours à l'emprunt s'est élevé à 4 M€ / an en moyenne sur la période 2020-2024, soit 48% du total des recettes de la section. Signalons que ce recours à l'emprunt a été plus important sur les exercices 2022 et 2023 (respectivement 5M€ et 6M€), en raison respectivement de faibles subventions perçues (2022) et de fortes dépenses d'équipement réalisées (2023). A contrario le recours à l'emprunt a été relativement faible en 2024 (3M€), eu égard aux importantes dépenses d'équipement réalisées sur cet exercice (deux fois plus élevées que sur les exercices précédents) : cela s'explique notamment par l'utilisation du fonds de roulement à hauteur de 4.2 M€ (cf. point suivant 2-4-3).
- Les recettes diverses comprennent le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers (1 M€ en 2024) et le décaissement des parts sociales de la Caisse d'épargne (1.5 M€ en 2024).

Pour rappel : Sur le seul exercice 2023 une autre recette importante a été perçue : l'emprunt de refinancement contracté pour procéder au remboursement anticipé de l'emprunt indexé sur le taux du LEP (3,6 M€).

2-4-3 Le plan de financement des dépenses d'équipement

Est présenté ci-après le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement : si comptablement elles sont rattachées à la section de fonctionnement, elles correspondent dans les faits à des recettes d'investissement.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024 Montant moy.
Dépenses d'investissement hors dette	8 820	7 402	8 727	10 602	16 763	10 463
dont dépenses d'équipement	8 818	7 072	8 464	10 600	16 763	10 343

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
						Montant moy.	% des dép. d'invnt hors dette
Epargne nette (a)	1 253	1 495	1 324	2 050	2 516	1 727	16,5%
FCTVA (b)	971	1 270	908	924	1 415	1 098	10,5%
Taxe d'aménagement (c)	486	401	232	587	464	434	4,1%
Amendes de police (d)	257	157	242	338	506	300	2,9%
Autres recettes invt (e)	86	145	2	616	2 575	685	6,5%
Produit de cessions (f)	317	769	624	106	1 053	574	5,5%
Recettes internes f = (a+b+c+d+e)	3 370	4 237	3 332	4 620	8 529	4 818	46,0%
Subventions perçues (g)	955	1 879	441	2 030	1 012	1 263	12,1%
Emprunts (h)	3 400	3 000	5 000	6 000	3 000	4 080	39,0%
Financement total j = f+g+h+i	7 725	9 116	8 773	12 650	12 542	10 161	97,1%
Financement total - Dépenses invt hors dette	-1 095	1 715	46	2 048	-4 222	-302	
= Résultat de l'exercice	-1 095	1 715	46	2 048	-4 222	-302	

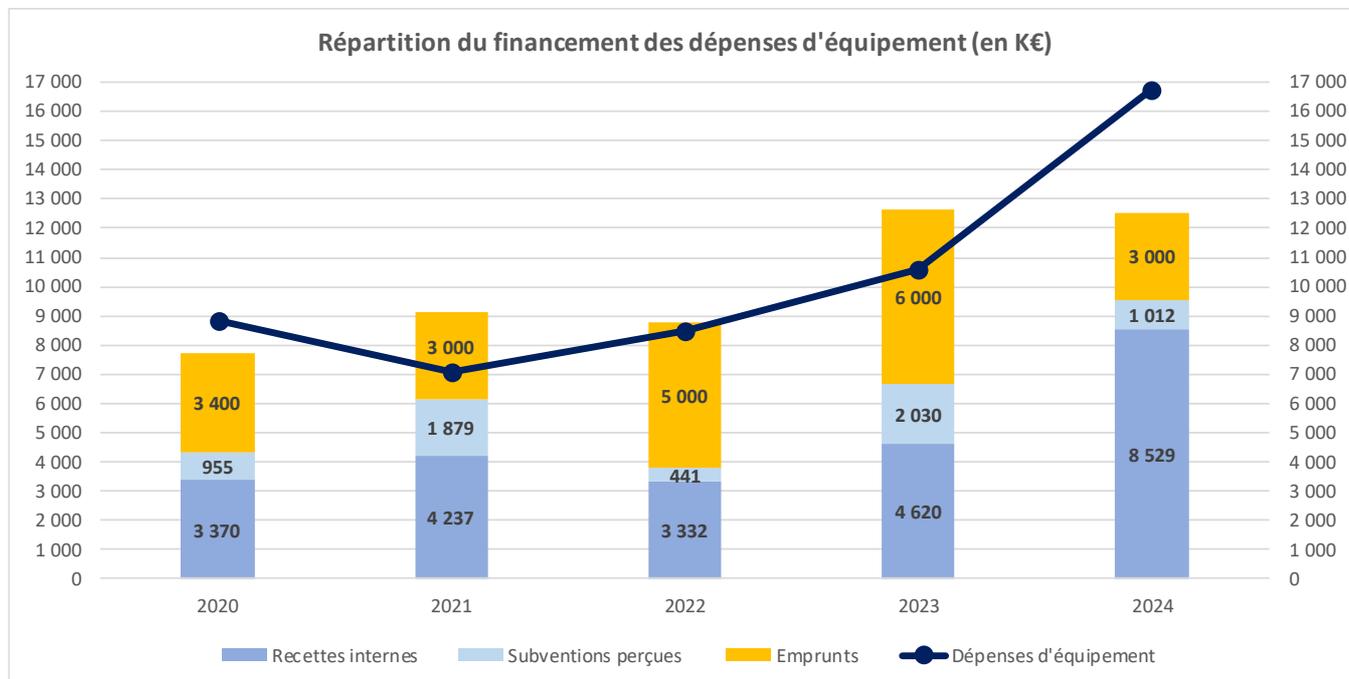
Les 10.5 M€ de dépenses d'investissement hors dette (dont 10.3 M€ de dépenses d'équipement stricto sensu) réalisées en moyenne annuelle sur la période 2020-2024 ont été financées à hauteur de 46% par des ressources internes à la collectivité (les « ressources propres ») : autofinancement net (16.5%), FCTVA (10.5%), taxe d'aménagement (4 %), amendes de police (3%), autres recettes d'investissement (opérations pour compte de tiers et décaissement parts sociales caisse d'épargne – 6.5%), produits des cessions (5.5%).

Afin de compléter le financement de ces dépenses, la Ville de Manosque a pu également compter sur des subventions versées par des tiers institutionnels (12 % du total des dépenses). Elle a bouclé son plan de financement par de l'emprunt, représentant 39% du total des dépenses.

Le total de ces ressources peut s'avérer inférieur ou supérieur au total de dépenses à financer : ce différentiel va constituer le résultat de l'exercice. En moyenne, sur la période 2020-2023, ce différentiel s'est avéré positif, se traduisant par un résultat de l'exercice excédentaire, qui est venu abonder le fonds de roulement (cf. partie 2-1-2). En 2024, c'est la situation inverse qui s'est produite : le total des ressources mobilisées était inférieur de 4,2 M€ au total des dépenses à couvrir, ce qui s'est traduit par un résultat d'exercice déficitaire de 4,2 M€ et une diminution équivalente du fonds de roulement de la Ville. Cette situation résulte cependant d'un choix de la Ville de limiter le recours à l'emprunt en utilisant ses réserves de trésorerie qui étaient relativement élevées au 31/12/2023 (cf. partie 2-1-2).

Sur l'ensemble de la période 2020-2024, le total des ressources (10.2 M€) a quasiment couvert le total des dépenses (10.5 M€), ce léger sous-financement (0.3 M€ / an en moyenne), impactant d'autant le fonds de roulement.

Afin d'apprécier l'équilibre financier de ce plan de financement sur la période 2020-2024, il convient maintenant d'étudier la situation d'endettement de la Ville au 31/12/2024 : si celle-ci est satisfaisante, cela signifie que le volume de dépenses d'équipement réalisées a été proportionné aux capacités financières de la Ville (ressources mobilisables hors emprunts).



2-5 Le niveau de l'endettement

2-5-1 Encours de dette et annuité

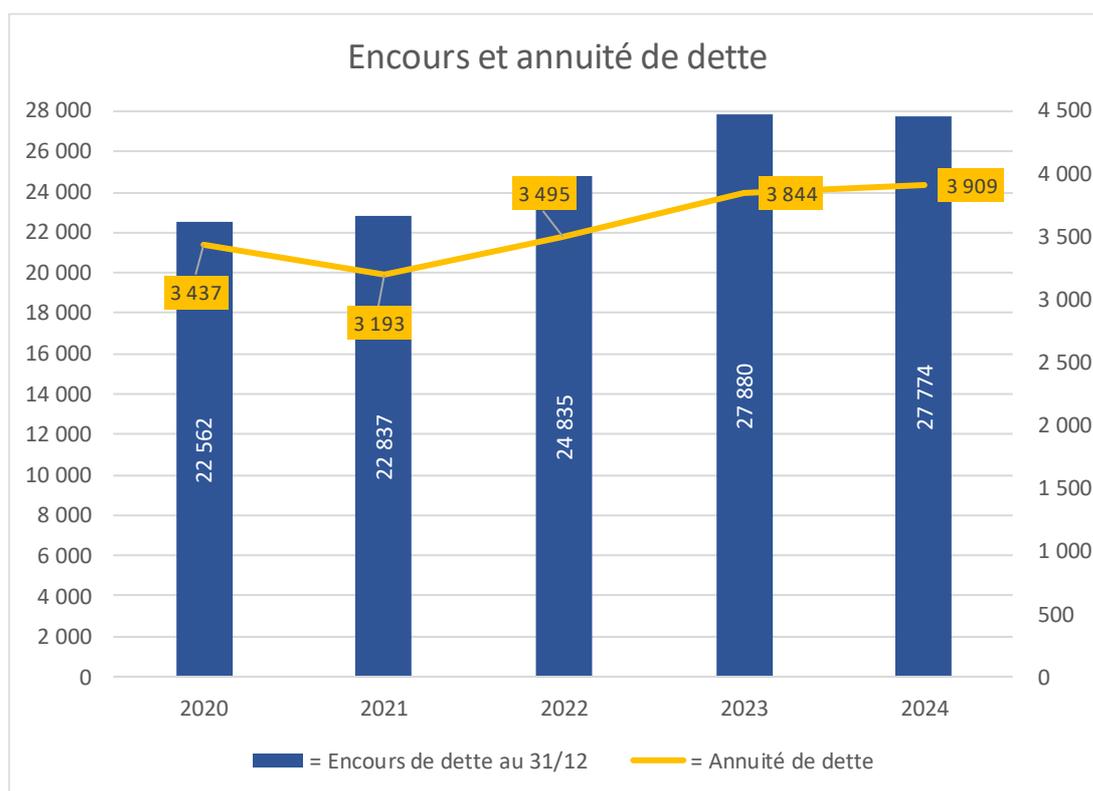
en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Encours de dette au 01/01	22 068	22 562	22 837	24 835	27 880	Ev° totale
+ Nouvel emprunt contracté	3 400	3 000	5 000	6 000	3 000	
- Remboursement capital dette	2 906	2 725	3 002	3 033	3 106	
+ Emprunt de refinancement				3 659		
- Remboursement anticipé emprunt				3 582		
= Encours de dette au 31/12	22 562	22 837	24 835	27 880	27 774	5 212
<i>Evolution en %</i>	2,2%	1,2%	8,7%	12,3%	-0,4%	23,1%
<i>Encours de dette / hab.</i>	981	986	1 071	1 177	1 178	20,1%
<i>Moy. Nat. Comunes de même strate</i>	1 050	1 018	1 006	1 006	990	-5,7%
Rbt Capital dette	2 906	2 725	3 002	3 033	3 106	200
+ Rbt intérêt dette	531	469	494	812	802	272
= Annuité de dette	3 437	3 193	3 495	3 844	3 909	472
<i>Evolution en %</i>	-12,9%	-7,1%	9,5%	10,0%	1,7%	13,7%

L'encours de dette de la ville a progressé de 23% (soit + 5.2 M€) entre 2020 et 2023, puis s'est ensuite stabilisé en 2024 (faible recours à l'emprunt malgré des dépenses d'équipement très élevées, cf. point précédent), pour s'établir à 27.8 M€ au 31/12/2024.

Cette progression a mécaniquement impacté l'annuité de dette à rembourser (charges d'intérêt et de capital), mais pas dans les mêmes proportions : cette charge n'a augmenté que de 13.7% sur cette période (en raison de la substitution d'emprunts de courtes durées - 5 et 8 ans – qui se sont éteints en 2021 et 2022 par des emprunts de plus longue durée – 20 et 25 ans – à partir de 2022).

Si l'on ramène cet endettement au nombre d'habitant, on obtient un volume de dette de 1178 €/habitant en 2024, soit un niveau 19% supérieur à la moyenne nationale des communes de même strate démographique, alors qu'en 2020 le niveau de dette par habitant de la Ville était 6% inférieur à la moyenne.

Ces constats « bruts » d'augmentation de l'endettement de la Ville doivent cependant être relativisés et analysés à l'aune de l'évolution des ressources et de la « richesse » de la Ville sur la même période : si la ville dispose de plus de recettes mobilisables (épargne), elle pourra faire face à un endettement plus important, sans dégrader sa situation financière ou obérer sa capacité d'investissement. Pour objectiver la situation d'endettement d'une collectivité, on va ainsi utiliser un ratio de désendettement, partagé par tous les acteurs institutionnels (banques, trésor public, agences de notation...).



2-5-2 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle à cet objectif. On compare ainsi la dette de la collectivité à sa capacité à la rembourser, avec

la formule de calcul suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12	22 562	22 837	24 835	27 880	27 774
Épargne brute	4 159	4 219	4 326	5 082	5 622
Ratio de désendettement (en nb d'années)	5,4	5,4	5,7	5,5	4,9

On observe ainsi que si l'endettement de la ville a augmenté entre 2020 et 2024, le ratio de désendettement a lui diminué sur la même période, passant de 5.4 à 4.9 années. Cette valeur de ratio proche de 5 ans traduit le faible endettement de la collectivité (la « zone verte » d'endettement étant généralement comprise entre 0 et 7 ans, la « zone orange » entre 7 et 12 ans, la « zone rouge » au-delà de 12 à 15 ans).

On peut donc conclure que la situation d'endettement de la Ville est très satisfaisante au 31/12/2024, traduisant un réel équilibre financier pluriannuel.

3 LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, impose aux communes de plus de 10 000 habitants et aux EPCI de rédiger un rapport, présenté à l'assemblée délibérante, comportant au titre de l'exercice en cours ou, le cas échéant, au dernier exercice connu, les informations relatives :

1°) à la structure des effectifs, le tableau joint reprend les éléments afférents à l'année 2024 ;

2°) Les dépenses de personnel, incluant des éléments relatifs à la rémunération. Cela englobe les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, et les avantages en nature. S'y ajoutent les remboursements de rémunération, en particulier pour les agents mis à disposition.

- Les charges sociales employeurs, ou contributions, liées à ces rémunérations.
- D'autres charges comprenant allocations, honoraires médicaux, et diverses cotisations obligatoires ou conventionnelles.
- Les participations employeurs, telles que les remboursements pour les déplacements.
- Certaines prestations d'action sociale, dont la participation à la prévoyance.

3°) à la durée effective du travail.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En complément, depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Engagement et proximité », les communes

(CGCT, art. L. 2123-24-1-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires. Afin de répondre à cette nouvelle obligation, ces éléments sont communiqués au présent rapport.

3-1 Présentation de la direction des ressources humaines

En 2024, la Direction des Ressources Humaines a poursuivi un travail de consolidation de ses outils et de ses acquis, dans une logique de modernisation et d'optimisation de ses pratiques. Cet effort s'inscrit dans la préparation à des évolutions majeures, telles que la sortie effective du Centre de Gestion au 1er janvier 2025, et la mise en place de plusieurs projets structurants pour renforcer l'efficacité et la réactivité de la gestion des ressources humaines.

3-1-1 Consolidation et maîtrise des processus

L'année 2024 a marqué une étape décisive dans la montée en compétence des équipes, notamment avec la mise en œuvre progressive d'une gestion intégrée, pleinement opérationnelle au 1er janvier 2025. Ce nouveau système, dont le déploiement a été préparé par un processus de formation en grande partie réalisé en interne, offre des avantages significatifs :

- **Centralisation des données RH** pour une meilleure visibilité et une gestion simplifiée ;
- **Fluidification des processus administratifs**, permettant un gain de temps et une réduction des erreurs ;

Ces changements, couplés à la prise en main de la Commission Administrative Paritaire à compter du 1er janvier 2025, traduisent la volonté de la collectivité de maîtriser pleinement ses processus, notamment en matière de promotions internes, afin d'assurer une reconnaissance et une valorisation optimale des parcours professionnels.

3-1-2 Modernisation des outils RH

Plusieurs projets ont également été portés en 2024, avec des perspectives concrètes pour 2025 :

- **Signature électronique** : Le déploiement de cet outil, entamé en 2024, permettra dès 2025 d'accélérer les processus RH, en rendant les échanges plus fluides et en réduisant les délais administratifs. Cette innovation est un levier essentiel pour améliorer la qualité de service.
- **Mise en œuvre d'un intranet RH** : Prévu pour février 2025, cet outil centralisera les informations et simplifiera les interactions entre la DRH et les agents. Il renforcera notamment la communication interne et l'accès aux ressources, tout en répondant à un besoin identifié de modernisation dans ce domaine.

Renforcement de l'équipe pour accompagner le changement : pour anticiper les nouvelles missions induites par la sortie du CDG et l'accent mis sur la communication interne via l'intranet, l'équipe DRH a été renforcée par l'arrivée d'un 9e agent en novembre 2024. Ce renfort permet de mieux structurer les activités, avec une prise en charge dédiée

3-2 Synthèse financière RH 2024

Bilan des dépenses de personnel et actions menées en 2024

Pour l'année 2024, un montant de **21 370 000 €** avait été inscrit au budget (chapitre globalisé 012), contre **20 959 192 €** en 2023. Cette inscription budgétaire avait reflété la nécessité de répondre aux évolutions des dépenses salariales tout en maintenant une gestion rigoureuse des ressources humaines.

3-2-1 Contraintes exogènes

La collectivité avait dû composer avec des ajustements imposés par des décisions nationales :

- **Revalorisation du point d'indice :**
 - La hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice intervenue le 1er juillet 2023 a entraîné une charge de **240 907 €** en 2024
 - En outre, à compter du 1er janvier 2024, une augmentation de 5 points d'indice majoré a été généralisée à l'ensemble des agents. Cette mesure, a représenté une dépense complémentaire de **220 000 €** pour la collectivité.

3-2-2 Mesures internes et valorisation des agents

Malgré un contexte financier exigeant, la collectivité a poursuivi ses efforts pour reconnaître et valoriser les contributions de ses agents. Ces initiatives ont permis de promouvoir l'équité salariale, de récompenser les performances individuelles et collectives.

- **Promotions et revalorisations :**
 - En 2024, 15 agents ont accédé à un avancement de grade.
 - 107 agents, dont 50 agents des écoles percevant les IFSE les plus faibles, ont bénéficié de revalorisations salariales.
 - En 2024, la priorité a été donnée à la réduction des inégalités en ciblant les agents aux rémunérations les plus modestes.
- **Reconnaissance exceptionnelle :**
 - 66 agents ont bénéficié du versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 150 euros pour leur engagement dans l'organisation des événements liés à l'accueil de la flamme olympique, qui se sont tenus du 8 au 12 mai 2024.

3-2-3 Soutien à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage

- 2 apprentis ont été intégrés à la collectivité en septembre 2024.
- Un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) a été signé pour renforcer l'insertion professionnelle.

3-2-4 Gestion prévisionnelle et maîtrise des charges de personnel

La collectivité a maintenu une politique prudente et adaptative en matière de gestion des effectifs.

Chaque remplacement avait été minutieusement analysé pour garantir une adéquation entre les besoins et les compétences mobilisées. Entre 2021 et 2024, la progression des charges de personnel a été contenue, avec une décroissance du rythme d'augmentation entre 2023 et 2024.

3-2-5 Renforcement des compétences en santé et sécurité piloté par le service Emploi et Compétences

En 2024, le déploiement du plan de formation en matière de santé et de sécurité au travail a été orchestré par le service Emploi et Compétences. Ce plan comprenait la mise à jour des formations de sécurité obligatoires, telles que les habilitations, les CACES et les permis. En parallèle, ce service a piloté plusieurs actions de formation internes, notamment sur les gestes de premiers secours et la sensibilisation SST (Sauveteur Secouriste du Travail), permettant de former une centaine d'agents. Ces initiatives ont renforcé les compétences des équipes dans la prévention des risques et les interventions d'urgence.

En conclusion, avec un taux d'exécution budgétaire de 99,8 %, la collectivité a atteint un résultat satisfaisant, témoignant d'une utilisation majoritairement conforme des ressources allouées. Ce résultat traduit une bonne maîtrise des dépenses et des efforts notables pour valoriser les agents, malgré les contraintes exogènes rencontrées.

3-3 Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024 –

FILIERE	CATEGORIE	TITULAIRES			NON TITULAIRES			TOTAL		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	10	3	12	4	4	8	13	7	20
	B	11	2	13	1	0	1	12	2	14
	C	36	1	37	9	1	10	45	2	47
	TOTAL	57	6	62	14	5	18	70	11	81
TECHNIQUE	B	0	5	5	1	0	1	1	5	6
	C	13	12	25	16	11	27	29	23	52
	TOTAL	13	17	30	17	11	28	30	28	58
CULTURELLE	C	1	0	1	0	0	0	1	0	1
	TOTAL	1						1		1
MEDICO-SOCIALE	A	4	0	4	3	0	3	7	0	7
	B	14	0	14	1	0	1	15	0	15
	TOTAL	18		18	4		4	22		22
POLICE	A	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	B	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	C	2	24	26	0	0	0	2	24	26
	TOTAL	2	26	28				2	26	28
SOCIALE	C	16	0	16	1	0	1	17	0	17
	TOTAL	16	0	16	1			17		17

SPORTIVE	B	2	3	5	0	0	0	2	3	5
	TOTAL	2	3	5					3	5
TECHNIQUE	A	1	2	2	1	1	2	2	2	4
	B	1	9	10	2	1	3	3	10	13
	C	83	117	200	27	3	30	110	119	230
	TOTAL	85	128	213	30	5	35	115	133	247
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1					1	1	2
TOTAL	A	15	6	21	8	5	13	23	11	34
	B	28	20	48	7	1	8	35	21	56
	C	134	154	288	53	14	67	204	168	372
	TOTAL	193	180	373	68	20	88	262	200	462

Au 31 décembre 2024, l'effectif total hors vacataires, emplois de droit privé, enseignants et assistantes maternelles s'élève à 462 agents, répartis comme suit :

- La filière Technique constitue la part la plus importante des effectifs, représentant 49,8 % du total avec 230 agents.
- La filière Administrative suit avec 140 agents, soit 30,3 % de l'effectif global.
- Les filières Animation et Médico-sociale complètent les principales contributions avec respectivement 60 agents (13 %) et 44 agents (9,5 %).

Les filières plus spécialisées, comme la Sociale, la Police et la Sportive, représentent ensemble une part plus restreinte, cumulant moins de 8 % de l'effectif total.

Évolution et Structure des Effectifs

En comparaison avec l'année précédente, où les effectifs s'établissaient à 466 agents, une légère baisse de 4 agents est observée, soit une diminution de 0,9 %. Cette évolution reflète des ajustements dans les besoins opérationnels ou des réorganisations internes. Les données montrent une répartition équilibrée entre titulaires et non-titulaires, avec 370 agents titulaires (80 %) et 92 agents non-titulaires (20 %). La majorité des non-titulaires est concentrée dans les filières techniques et animation, traduisant les besoins ponctuels ou spécifiques de ces domaines.

STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024 – **EN EQUIVALENTS TEMPS PLEIN**

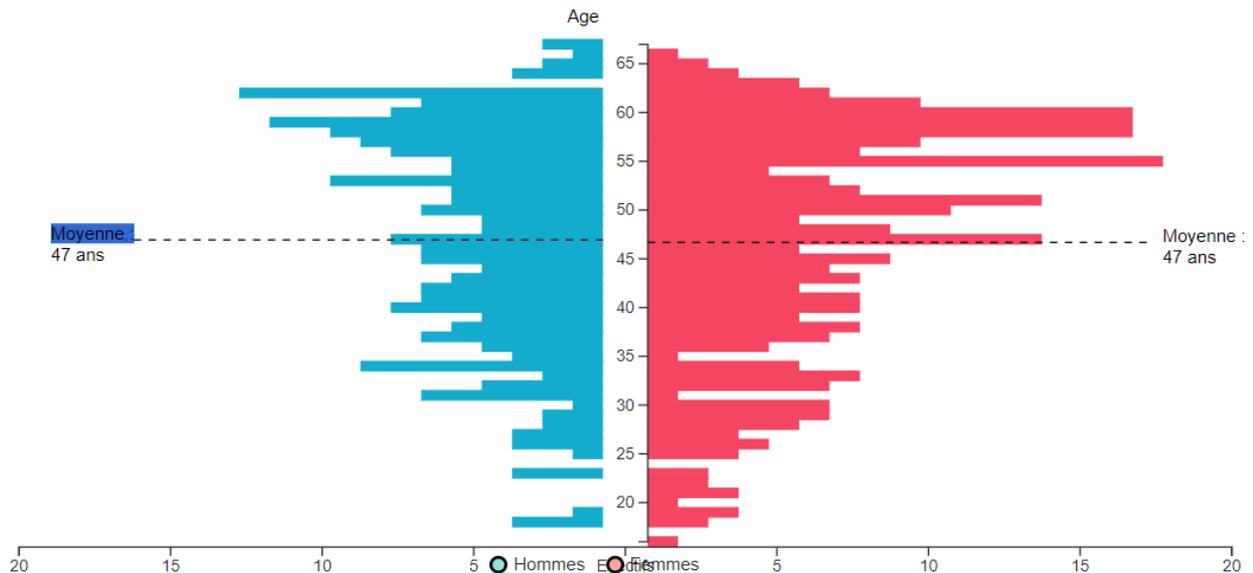
FILIERE	CATEGORIE	TITULAIRES			NON TITULAIRES			TOTAL		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMME	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	10	3	13	3,9	4	7,9	13,9	7	20,9
	B	10,8	1,8	12,6	1	0,8	1,8	11,8	2,6	14,4
	C	34,9	1	35,9	11,5	1	12,5	46,4	2	48,4
	TOTAL	55,7	5,8	61,5	16,4	5,8	22,2	72,1	11,6	83,7
ANIMATION	B	0	5	5	1	0	1	1	5	6
	C	15	9,5	24,5	12,7	10,5	23,2	27,7	20	47,7
	TOTAL	15	14,5	29,5	13,7	10,5	24,2	28,7	25	53,7
CULTURELLE	C	0	0	0	0	1	1	0	1	1
	TOTAL			0		1	1	0	1	1

MEDICO-SOCIALE	A	2,8	0	2,8	3	0	3	5,8	0	5,8
	B	13,9	0	13,9	0	0	0	13,9	0	13,9
	TOTAL	4	0	4	3		3	7	0	7
POLICE	A	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	B	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	C	2	24	26	0	0	0	2	24	26
	TOTAL	2	26	28			0	2	26	28
SOCIALE	C	17	0	17	2	0	2	19	0	19
	TOTAL			0	2		2	2	0	2
SPORTIVE	B	2	3	5	0	0	0	2	3	5
	TOTAL	2	3	5	0		0	2	3	5
TECHNIQUE	A	1	2,8	3,8	0	1,8	1,8	1	4,6	5,6
	B	2,8	10	12,8	1,8	1	2,8	4,6	11	15,6
	C	102,8	116,8	219,6	32,1	6	38,1	134,9	122,8	257,7
	TOTAL	106,6	129,6	236,2	33,9	8,8	42,7	140,5	138,4	278,9
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1	2			0	1	1	2
TOTAL	A	13,8	6,8	20,6	6,9	5,8	12,7	20,7	12,6	33,3
	B	27,5	12,8	40,3	2,8	1,8	4,6	30,3	14,6	44,9
	C	169,7	141,8	311,5	46,6	7	53,6	2016,3	148,8	365,1
	TOTAL	185,3	162,4	347,7	56,3	14,6	70,9	267,3	177	446,3

EFFECTIFS ET INDICATEURS RH AU 31/12/2024

(source Adelyce, hors agents mutualisés, mais incluant les agents absents et contractuels)

Pyramide des âges des agents de la ville de Manosque pour l'année 2024



Age moyen par catégorie d'agent en 2024

Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Apprenti	16	20	26
Assistante maternelle	26	42	60
Contractuel forfaitaire	33	47	64
Contractuel indiciaire horaire	18	34	58
Contractuel indiciaire mensualisé	19	40	62
Indemnitare	19	22	25
Instituteur	28	48	60
Parcours Emploi Compétences (PEC)	56	56	56
Titulaire CNRACL	25	50	67
Titulaire IRCANTEC	54	58	61
Vacataire	32	32	32

La pyramide des âges de la collectivité montre une légère baisse de l'âge moyen par rapport à l'année précédente, atteignant désormais **47 ans**. Bien que cette diminution reflète une évolution positive, le défi du vieillissement des effectifs reste important.

Il est à noter que **44 agents atteindront l'âge de départ à la retraite d'ici 5 ans**, ce qui représente à la fois un enjeu et une opportunité pour ajuster l'organisation des services publics. Cette situation appelle plusieurs orientations stratégiques :

1. Anticipation des départs à la retraite :

Une planification rigoureuse est essentielle, notamment dans les filières où l'expertise et l'expérience des agents sont déterminantes, comme les filières techniques, les crèches et les écoles maternelles. La gestion des fins de carrière devra intégrer des dispositifs adaptés aux spécificités des métiers pénibles.

2. Réévaluation des besoins lors des départs :

Chaque départ devra être analysé pour évaluer la nécessité de maintenir le poste dans sa forme actuelle. Cette réflexion s'inscrit dans une logique d'adaptation des moyens humains aux besoins prioritaires, en tenant compte des évolutions des missions de service public.

3. Optimisation des moyens humains existants :

Le contexte offre l'opportunité d'étudier des réorganisations permettant une meilleure utilisation des ressources humaines. Cela pourrait inclure le renforcement de la polyvalence des équipes et la réallocation des compétences pour répondre de manière efficace aux contraintes budgétaires et aux besoins des administrés.

Le vieillissement progressif des effectifs, associé à une proportion significative de départs à la retraite dans les prochaines années, souligne l'importance d'une gestion proactive et stratégique des ressources humaines. Une approche basée sur l'évaluation des besoins réels et sur l'optimisation des moyens permettra de maintenir la qualité des services tout en adaptant l'organisation aux enjeux futurs.

3-4 Composition de la masse salariale

La masse salariale des agents des collectivités territoriales est constituée en grande partie par les traitements de base, déterminés par le grade de l'agent et son ancienneté. Elle varie également selon le statut de chaque agent, qu'il s'agisse d'un titulaire, d'un contractuel ou d'un vacataire. Outre ces éléments fixes, elle inclut des primes et indemnités, adaptées aux responsabilités et contraintes spécifiques des postes, ainsi qu'aux résultats individuels.

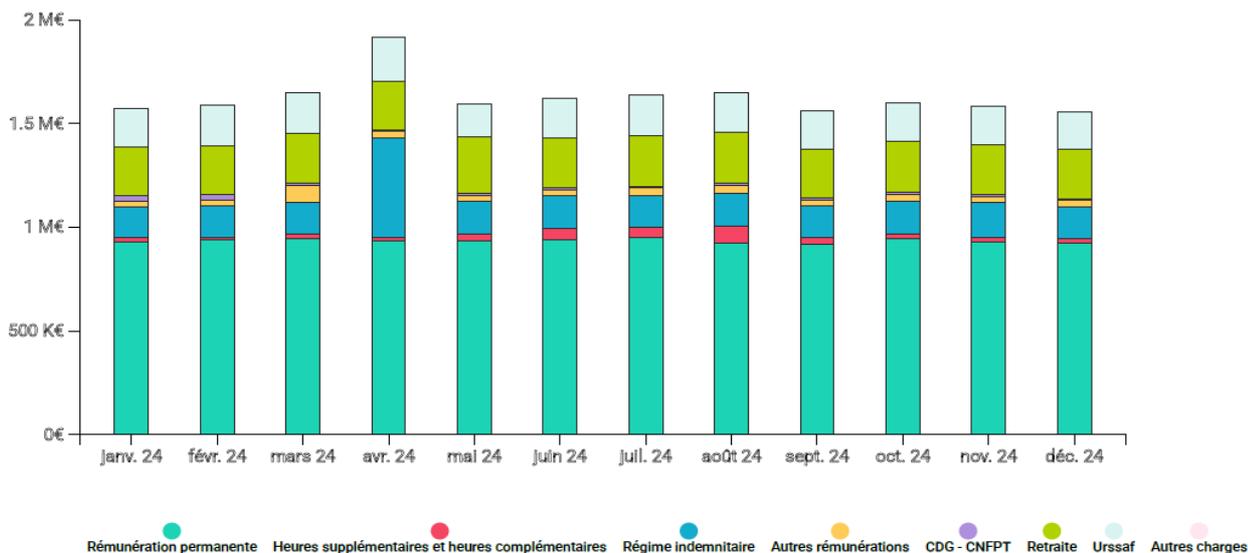
Les cotisations sociales représentent également un poste important de cette masse, impliquant à la fois une contribution de l'employeur et une part prélevée sur les salaires des agents. S'y ajoutent des éléments annexes tels que les heures supplémentaires, les avantages en nature, et diverses allocations et prestations, ce qui contribue à la diversité et la complexité des coûts.

Plusieurs facteurs influencent l'évolution de la masse salariale, parmi lesquels figurent le Glissement Vieillesse Technique (GVT), les révisions des grilles indiciaires et les ajustements réglementaires. Ces dynamiques s'inscrivent dans un cadre où la gestion des ressources humaines devient un levier stratégique majeur pour optimiser les dépenses.

En tant que poste de dépenses le plus important, la masse salariale pèse particulièrement lourd dans le budget de fonctionnement des collectivités. Sa tendance structurelle à la hausse, alimentée par l'évolution des cotisations sociales et les progressions de carrière, impose une attention renforcée. La mise en place d'un suivi régulier et précis, à une fréquence mensuelle, est indispensable pour maîtriser cette composante essentielle du budget communal.

Ce suivi permet d'anticiper les variations, d'intégrer les ajustements nécessaires et de garantir une gestion budgétaire efficace. Par ailleurs, il offre l'opportunité de réfléchir à des ajustements organisationnels pour contenir cette dynamique tout en maintenant un niveau de service public adapté aux besoins des administrés.

Structure de la masse salariale pour l'année 2024 (charges comprises)



Détail de la masse salariale	Montant
Traitement de base indiciaire	10 947 382,56
Forfait Assistantes maternelles	114 964,85
Salaire Apprenti	10 480,13
Vacations	3 818,81
Rémunération PEC	9 092,88
Allocations chômage	15 607,28
Supplément familial de traitement	127 414,55
Indemnité de service civique	1 182,95
Heures complémentaires	23 459,93
Heures supplémentaires	358 024,09
Indemnité d'administration et de technicité	70 435,36
Prime de fonction et de résultat	15 600,00
Primes & Indemnités	8 262,88
I.F.S.E.	1 662 788,37
C.I.A.	346 433,39
Indemnité spéciale mensuelle de fonctions de police	148 492,73
Autres rémunérations	421 313,78
Indemnités scolaires	26 120,57
Indemnité de fin de contrat	29 301,93
Congés payés	23 419,76
Astreintes	49 702,38
Indemnité de logement des instituteurs	666,64
Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 310,00
Indemnités assistantes maternelles	7 353,75
Compte épargne temps	66 897,00

Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	125 095,00
Remboursement de frais	24 087,78
Autres frais	6 022,74
Participations employeur mutuelle ou protection sociale	40 684,74
Prestations familiales directes	30 666,70

La durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet est fixée à 1607 heures. Les agents de la Ville de Manosque bénéficient de 25 jours de congés annuels et de 11 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail, avec un temps de travail hebdomadaire de 37 heures, soit 7h24 par jour.

3-5 Etat des indemnités brutes perçues par les élus pour l'année 2024 au titre du mandat municipal

FONCTION	INDEMNITES BRUTES VERSEES
Maire	46 924,08
1er adjoint au Maire	17 121,12
2e adjoint au Maire	17 121,12
3e adjoint au Maire	17 121,12
4e adjoint au Maire	17 121,12
5e adjoint au Maire	17 121,12
6e adjoint au Maire	17 121,12
7e adjoint au Maire	17 121,12
8e adjoint au Maire	17 121,12
9e adjoint au Maire	17 121,12
10e adjoint au Maire	17 121,12
Conseiller municipal délégué niveau 1	3 122,4
Conseiller municipal délégué niveau 1	3 122,4
Conseiller municipal délégué niveau 1	3 122,4
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92
Conseiller municipal délégué niveau 2	7 102,92

3-6 Axes d'action de la politique budgétaire RH 2025

Proposition de BP (Chapitre 012)

Chapitre 012	BP 2025
Chapitre 012	21 626 365 €
6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	1 330 000
6218 - Autre personnel extérieur	26 120
6331 - Versement de transport	56 774
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	58 241
6336 - Cotisations CNFPT	63 257
64111 - Titulaires - Rémunération principale	9 075 659
64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	108 083
64118 - Titulaires - Autres indemnités	2 569 872
64121 - Rémunération principale	197 464
64131 - Contractuels - Rémunérations	2 406 591
64132 - SFT et Indemnité de résidence	20 000
64168 - Autres emplois d'insertion	18 000
64171 - Rémunérations des apprentis	39 958
6451 - Cotisations versées à l'U.R.S.S.A.F.	208 807
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	3 216 298
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	128 088
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	125 000
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	185
64731 - Allocations chômage versées directement	43 700
6475 - Médecine du travail	55 000

Proposition de BP chapitre 011

Chapitre	BP 2025
Chapitre 011	143 745 €
6042 Achats de prestations de services	15 000
6068 Autres matières et fournitures	800
6184 Versements à des organismes de formation	71 725
62261 Honoraires médicaux et paramédicaux	20 000
6228 Divers	22 500
6251 Voyages, déplacements et missions	12 420
62878 Remb. frais à des tiers	1 300

Orientations stratégiques des ressources humaines et défis budgétaires

En 2025, la collectivité poursuit sa stratégie visant à ralentir progressivement la hausse des dépenses de personnel, dans un souci de maîtrise budgétaire. Cette approche repose sur une gestion rigoureuse des effectifs et une priorisation des dépenses indispensables, tout en maintenant des mesures d'équité et de valorisation pour les agents. Cependant, il est important de noter que l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL a introduit une contrainte budgétaire significative. Sans cette hausse, le budget prévisionnel 2025 aurait enregistré une baisse nette de 0,67 % par rapport à celui l'année précédente.

L'année 2025 sera marquée par des contraintes budgétaires significatives, avec notamment une hausse de 3 points des contributions employeur à la CNRACL, représentant un surcoût estimé à 300 000 €. En réponse, la collectivité s'appuie sur des leviers d'optimisation, parmi lesquels :

- La désaffiliation effective du CDG, finalisée au 1er janvier 2025, permettant une économie de 180 000€ ;
- La décision de ne pas remplacer six postes suite à des départs à la retraite, alignée sur les orientations stratégiques amorcées en 2024.

Non-remplacement des postes : un levier d'optimisation stratégique

Le choix de ne pas remplacer certains postes vacants en 2025 repose sur une volonté réfléchie d'optimiser les ressources humaines disponibles tout en garantissant la continuité et la qualité des services publics. Plutôt que de recourir systématiquement à des recrutements externes, la collectivité privilégie une approche basée sur :

- **La redéfinition et la mutualisation des missions** : Les départs à la retraite sont l'occasion de réexaminer les périmètres de postes et d'identifier des synergies entre services pour éviter les doublons et renforcer l'efficacité.
- **La valorisation des compétences internes** : Cette approche encourage la mobilité interne, permettant aux agents de développer de nouvelles compétences tout en accédant à des opportunités de carrière.

Cette démarche proactive s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en veillant à aligner les besoins en personnel sur les évolutions des missions et des priorités de la collectivité.

Prévention des risques et formation : des priorités renforcées

En complément de cette optimisation, l'année 2025 verra un renforcement des actions en matière de prévention des risques professionnels. Après la consolidation des formations de sécurité en 2024, l'accent sera mis sur :

- **La formation des encadrants** : En tant que relais stratégiques de la politique RH, les chefs de service et les directeurs recevront des formations spécifiques pour promouvoir un véritable esprit de prévention au sein de leurs équipes.
- **L'amélioration des conditions de travail** : Des actions concrètes, comme l'achat de matériel ergonomique ou des sensibilisations aux gestes et postures, seront poursuivies pour réduire les risques liés aux conditions de travail.

Formation et mobilité : accompagner les parcours professionnels

La formation reste un levier central pour accompagner les agents face aux évolutions de leurs missions et des besoins de la collectivité. En 2025, l'effort de formation continuera à se concentrer sur :

- **La mise en conformité réglementaire** : Avec un suivi rigoureux des formations obligatoires, notamment en matière de sécurité.
- **Le développement des compétences transversales** : Renforcer les capacités d'adaptation des agents pour répondre à la diversité des missions.
- **L'accompagnement des mobilités** : Qu'elles soient choisies ou contraintes, les mobilités professionnelles seront soutenues par des parcours de formation individualisés, notamment dans le cadre de reclassements ou de changements de fonctions.

Revalorisation des agents du secteur petite enfance

À partir du 1er juillet 2025, la collectivité initie une revalorisation des agents du secteur de la petite enfance, prévoyant une augmentation de 100 euros nets par mois et par agent. Cette mesure, estimée à un coût global de 48 000 euros (en partie compensée par la C.A.F), témoigne de l'engagement de la collectivité à reconnaître la valeur de ces métiers souvent sous tension et insuffisamment rémunérés,

Assurer l'équilibre entre maîtrise budgétaire et qualité du service public

La politique RH de 2025 s'inscrit dans une approche équilibrée. Elle vise à maîtriser la masse salariale tout en répondant aux besoins des agents et des services. Le choix stratégique de ne pas remplacer certains postes s'accompagne d'un effort accru pour maximiser l'efficacité organisationnelle, valoriser les compétences internes et moderniser les outils de travail.

[3-7 Le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle](#)

Le Comité Social Territorial a validé en 2024 un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, établi pour une durée de trois ans, de 2024 à 2026. Ce cadre prévoit l'élaboration d'un nouveau plan en 2027, afin de poursuivre les engagements pris et de renforcer les avancées en matière d'égalité.

4 - SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Sur l'exercice 2024, la commune de Manosque a recouru à l'emprunt à hauteur de 3 M€ pour financer ses investissements. Le prêt a été souscrit auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts) pour une durée de 25 ans, avec un index basé sur le livret A (3% en 2024 + 0.4% de marge bancaire).

La commune a procédé au remboursement de ces échéances courantes en capital pour un montant de 3,1 M € (montant stable par rapport à 2023).

L'encours de dette (le capital restant dû) a ainsi légèrement diminué de 0.1 M€ en 2024 (+3M€ de nouveaux emprunt souscrits – 3,1M€ d'emprunts remboursés), pour s'établir à 27,77 M€.

4-1 Chiffres clés de la dette au 31.12.2024

	Situation au 31.12.2023	Situation au 31.12.2024	Variation
Encours dette 31/12/N	27 879 796 €	27 773 654 €	-106 142 €
Encours dette par habitant	1 177 €	1 178 €	1 €
Moyenne nationale des communes de la même strate	1 006 €	990 €	-16 €
Taux moyen	2,85%	2,90%	0,05%
Durée résiduelle moyenne *	13 ans et 2 mois	14 ans	10 mois
Nombre de lignes de prêt	18	19	1

* *Durée résiduelle moyenne : durée moyenne restant avant l'extinction totale de la dette.*

Le capital restant dû par habitant de la Ville de Manosque se situe en 2024 à un niveau supérieur de 19% à la moyenne nationale des communes de la même strate (respectivement 1178 € contre 990 €/hab.).

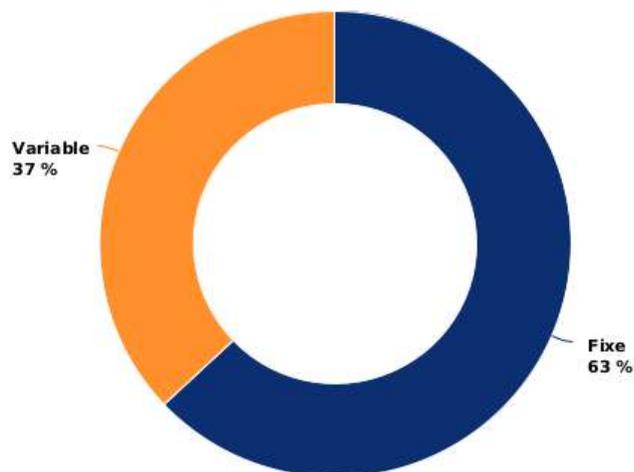
4-2 Structure de la dette

- Par type de risque

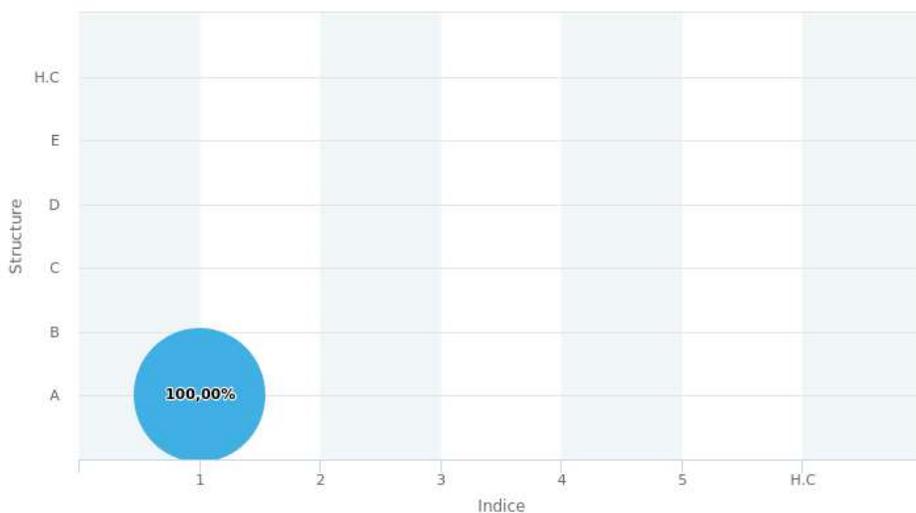
Type	Capital Restant Dû au 31/12/2024	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	17 478 654 €	62,9%	2,32%
Variable	10 295 000 €	37,1%	4,10%
Ensemble des risques	27 773 654 €	100,0%	2,90%

Au 31/12/2024 l'encours de dette était constitué à 62.9% d'emprunts à taux fixe (pour un taux moyen de 2.32%) et à 37.1% d'emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + Livret A) pour un taux moyen de 4.10% (yc marge bancaire).

Répartition par risque au 31/12/2024



- Selon la charte de bonne conduite Gissler



Ce graphe détermine 100 % des emprunts

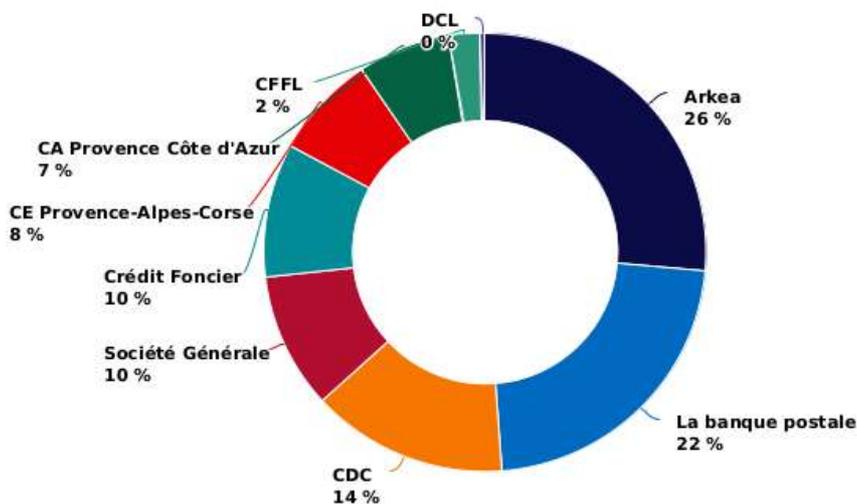
ont donné que

- Par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû au 31/12/2024	% du CRD
Crédit Mutuel Arkea	7 325 000 €	26,4%
La banque postale	6 221 630 €	22,4%
Caisse des Dépôts et Consignations	3 994 377 €	14,4%
Société Générale	2 775 000 €	10,0%
Crédit Foncier	2 743 944 €	9,9%
Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse	2 106 376 €	7,6%
Crédit Agricole Provence Côte D'azur	1 871 123 €	6,7%
Caisse française de financement local	633 333 €	2,3%
Dexia crédit local	102 870 €	0,4%
Ensemble des prêteurs	27 773 654 €	100,0%

83% de l'encours de dette est réparti entre 5 principaux prêteurs : Arkea (26.4% de l'encours), la Banque Postale (22.4%), Caisse des dépôts (14,4%), la Société Générale (10 %) et le Crédit foncier (9.9%).

Répartition par banque du CRD au 31/12/2024



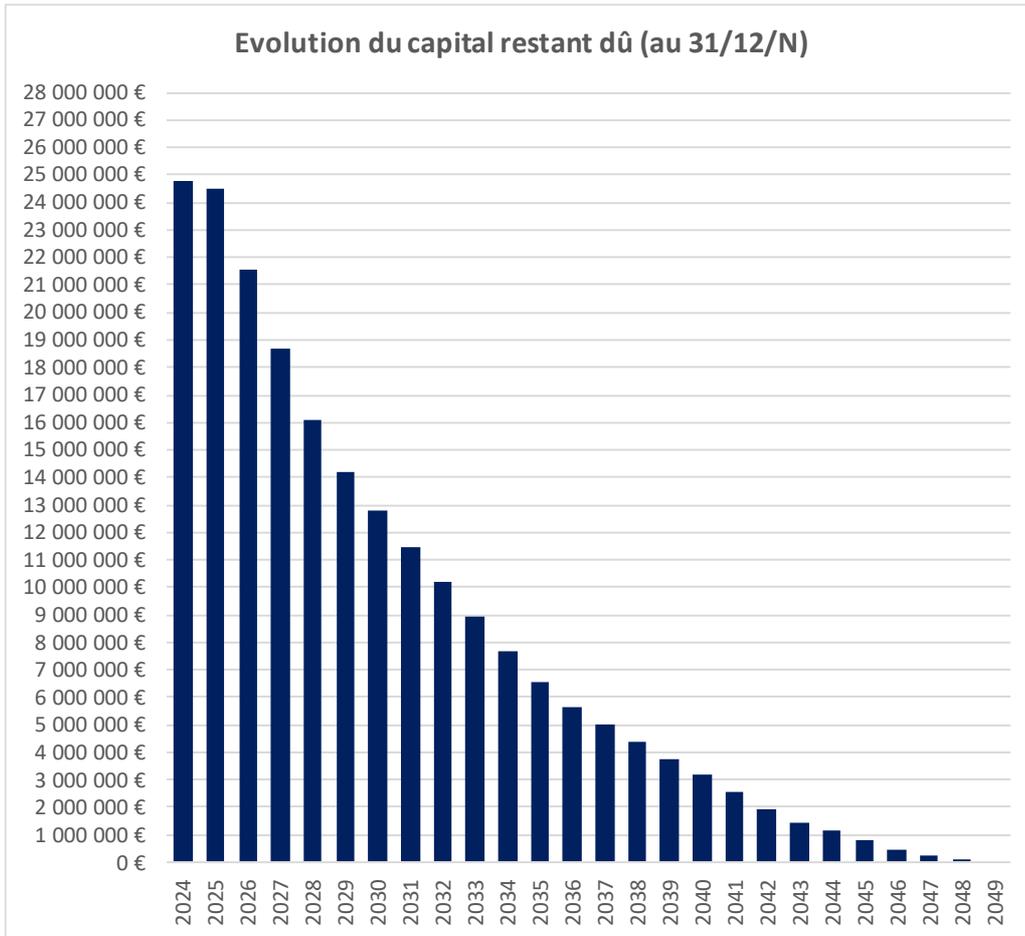
4-3 Profil d'extinction de la dette

Hors nouveaux emprunts, la totalité de la dette sera éteinte en 2049. En 2025 la charge d'intérêts devrait diminuer de 15% environ (elle passerait de 815 K€ à 685 K€) en raison de la baisse (actuelle et prévue) des index des emprunts à taux variable contractés en 2022, 2023 et 2024 (essentiellement Euribor 3 mois, Livret A dans une moindre mesure).

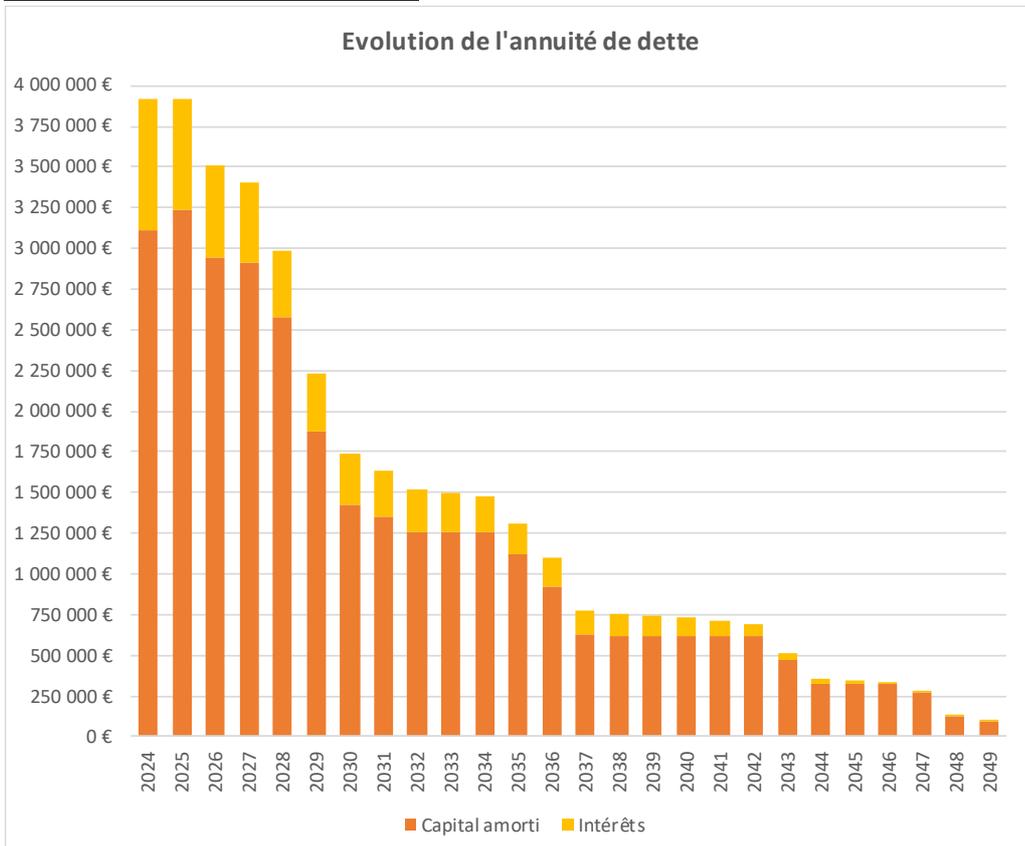
A partir de 2026 et jusqu'en 2030 le volume total d'annuité de dette (intérêt + capital) va sensiblement se réduire, passant de 3.9 M€ en 2025 à 1.7 M€ en 2030, traduisant l'extinction de lignes anciennes d'emprunts.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	27 879 796 €	3 106 142 €	814 396 €	3 920 538 €	24 773 654 €
2025	27 773 654 €	3 233 921 €	684 935 €	3 918 857 €	24 539 733 €
2026	24 539 733 €	2 948 501 €	563 181 €	3 511 682 €	21 591 232 €
2027	21 591 232 €	2 914 953 €	486 802 €	3 401 755 €	18 676 279 €
2028	18 676 279 €	2 574 658 €	409 198 €	2 983 856 €	16 101 621 €
2029	16 101 621 €	1 877 389 €	349 092 €	2 226 481 €	14 224 232 €
2030	14 224 232 €	1 425 647 €	317 792 €	1 743 439 €	12 798 585 €
2031	12 798 585 €	1 353 805 €	284 629 €	1 638 434 €	11 444 780 €
2032	11 444 780 €	1 251 980 €	262 979 €	1 514 959 €	10 192 800 €
2033	10 192 800 €	1 255 172 €	242 220 €	1 497 392 €	8 937 628 €
2034	8 937 628 €	1 258 382 €	217 076 €	1 475 457 €	7 679 246 €
2035	7 679 246 €	1 120 129 €	192 261 €	1 312 390 €	6 559 117 €
2036	6 559 117 €	919 117 €	178 781 €	1 097 898 €	5 640 000 €
2037	5 640 000 €	630 000 €	148 522 €	778 522 €	5 010 000 €
2038	5 010 000 €	620 000 €	131 411 €	751 411 €	4 390 000 €
2039	4 390 000 €	620 000 €	120 263 €	740 263 €	3 770 000 €
2040	3 770 000 €	620 000 €	107 495 €	727 495 €	3 150 000 €
2041	3 150 000 €	620 000 €	88 314 €	708 314 €	2 530 000 €
2042	2 530 000 €	620 000 €	66 650 €	686 650 €	1 910 000 €
2043	1 910 000 €	470 000 €	45 878 €	515 878 €	1 440 000 €
2044	1 440 000 €	320 000 €	33 424 €	353 424 €	1 120 000 €
2045	1 120 000 €	320 000 €	24 539 €	344 539 €	800 000 €
2046	800 000 €	320 000 €	17 214 €	337 214 €	480 000 €
2047	480 000 €	270 000 €	10 533 €	280 533 €	210 000 €
2048	210 000 €	120 000 €	5 540 €	125 540 €	90 000 €
2049	90 000 €	90 000 €	1 511 €	91 511 €	0 €

Evolution du capital restant dû



Evolution de l'annuité de dette



5 – SUIVI PLURIANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT GEREES EN AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement sont actuellement financées, en application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales, en autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le passage à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la commune de Manosque, a conforté le recours à la gestion pluriannuelle des crédits budgétaires en investissement. Souhaitant améliorer la performance de sa gestion financière, la commune s'est inscrite dans cette démarche en décidant d'élargir la mise en œuvre de cette procédure pour les différents projets d'investissement majeurs. L'adoption du règlement budgétaire et financier le 15 décembre 2022 confirme ce choix de gestion.

Comme indiqué dans celui-ci un compte rendu de l'ensemble des AP/CP est présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

1) ANNULATION D'AP/CP EXISTANTES EN COURS D'ANNEE 2024

TRAVAUX GYMNASSE LES VARZELLES COSEC

Fonction 3210

Nature 2315

DEPENSES

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	1 344 000 €	100 000 €	894 000 €	350 000 €				1 344 000 €
TOTAL AP / CP	1 344 000 €	100 000 €	894 000 €	350 000 €	0 €	0 €	0 €	1 344 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Explication annulation l'AP : les études de ce programme ont pris du retard, les travaux ne démarreront pas sur l'exercice 2024 et seront réalisés entièrement sur 2025.

2) ACTUALISATION EN 2024 DES AP/CP EXISTANTES

AMENAGEMENT CIMETIERE LE GRAND VALLON

Fonction
M14 : 026
M57 : 025

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.14 du 24/02/2022	477 000 €	141 000 €	112 000 €	112 000 €	112 000 €			477 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.14 du 09/03/2023	0 €	-24 543 €	0 €	0 €	24 543 €			0 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-11 807 €	-100 205 €	-12 266 €	124 278 €		0 €
TOTAL AP / CP	477 000 €	116 457 €	100 193 €	11 795 €	124 277 €	124 278 €	0 €	477 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	116 457 €	100 193 €	11 793 €				228 443 €

ETUDES AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS SERRETS-PONCHES

Fonction
51516

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.22 du 09/03/2023	173 000 €	125 000 €	48 000 €					173 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	-98 807 €	3 900 €	94 907 €				0 €
Ajustement 2								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	173 000 €	26 193 €	51 900 €	94 907 €	0 €	0 €	0 €	173 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024					
TOTAL REALISE (montants mandatés)	26 193 €	31 994 €					58 187 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES AXE SAUNERIE SOUBEYRAN ET HAUT AV JEAN GIONO

Fonction
M14 : 82415
M57 : 51512

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.08 du 24/02/2022	428 000 €	390 000 €	38 000 €					428 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.11 du 09/03/2023	473 320 €	-90 000 €	248 200 €	218 400 €	96 720 €			473 320 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-123 742 €	17 100 €	106 642 €			0 €
Ajustement 3								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	901 320 €	300 000 €	162 458 €	235 500 €	203 362 €	0 €	0 €	901 320 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	300 000 €	162 458 €	217 778 €				680 236 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX AXE SAUNERIE SOUBEYRAN

Fonction
M14 : 82415
M57 : 51512 Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	2026	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.09 du 24/02/2022	4 284 000 €	60 000 €	1 653 600 €	1 713 600 €	856 800 €			4 284 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.12 du 09/03/2023	688 910 €	-60 000 €	-276 380 €	581 682 €	443 608 €			688 910 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	932 516 €	0 €	-440 000 €	704 718 €	-300 408 €	968 206 €		932 516 €
Ajustement 3								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	5 905 426 €	0 €	937 220 €	3 000 000 €	1 000 000 €	968 206 €	0 €	5 905 426 €

	Réalisation des CP							TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	2 026 €	Année 6		
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	937 220 €	2 807 138 €					3 744 358 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES PARKING GUILHEMPIERRE

Fonction
M14 : 822998
M57 : 84522 Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.12 du 24/02/2022	226 800 €	199 000 €	27 800 €					226 800 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.10 du 09/03/2023	229 200 €	-139 000 €	292 700 €	67 500 €	8 000 €			229 200 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-220 500 €	220 500 €	0 €			0 €
Ajustement 3								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	456 000 €	60 000 €	100 000 €	288 000 €	8 000 €	0 €	0 €	456 000 €

	Réalisation des CP							TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6		
TOTAL REALISE (montants mandatés)	60 000 €	100 000 €	253 000 €					413 000 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX PARKING GUILHEMPIERRE

Fonction
84522 Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.15 du 09/03/2023	2 268 000 €	1 512 000 €	756 000 €					2 268 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	982 000 €	-1 512 000 €	1 944 000 €	550 000 €	0 €			982 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	3 250 000 €	0 €	2 700 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	3 250 000 €

	Réalisation des CP							TOTAL CP
	2023	2024						
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	2 127 000 €						2 127 000 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES PARC DE DROUILLE

Fonction 5111

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.19 du 09/03/2023	330 000 €	201 000 €	104 000 €	25 000 €				330 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	96 963 €	-109 595 €	164 446 €	42 112 €	0 €			96 963 €
Ajustement 2								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	426 963 €	91 405 €	268 446 €	67 112 €	0 €	0 €	0 €	426 963 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024					
TOTAL REALISE (montants mandatés)	91 405 €	87 492 €					178 897 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX PARC DE DROUILLE

Fonction 5111

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	2 880 000 €	700 000 €	1 780 000 €	400 000 €				2 880 000 €
TOTAL AP / CP	2 880 000 €	700 000 €	1 780 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	2 880 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	202 923 €						202 923 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES REHABILITATION LA GLACIERE

 Fonction
M14 : 82416
M57 : 51513

 Nature
2031/2033

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 22.02.10 du 24/02/2022	300 000 €	150 000 €	150 000 €					300 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.03.13 du 09/03/2023	200 000 €	-150 000 €	75 000 €	225 000 €	50 000 €			200 000 €
Ajustement 2								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	0 €	-147 623 €	0 €	147 623 €			0 €
Ajustement 3								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	500 000 €	0 €	77 377 €	225 000 €	197 623 €	0 €	0 €	500 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2022	2023	2024	2025	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	77 377 €	217 251 €				294 628 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX RÉHABILITATION LA GLACIÈRE

Fonction
51513

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	3 550 000 €	300 000 €	2 300 000 €	950 000 €				3 550 000 €
TOTAL AP / CP	3 550 000 €	300 000 €	2 300 000 €	950 000 €	0 €	0 €	0 €	3 550 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES RESTAURATION EGLISE ST SAUVEUR

Fonction 3121

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	2026	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.16 du 09/03/2023	750 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €	50 000 €			750 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	-100 000 €	-259 200 €	100 000 €	0 €	59 200 €			-100 000 €
TOTAL AP / CP	650 000 €	40 800 €	300 000 €	200 000 €	109 200 €	0 €	0 €	650 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024					
TOTAL REALISE (montants mandatés)	40 800 €	29 980 €					70 780 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES ECOLE DES PLANTIERS

Fonction 2131

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.17 du 09/03/2023	430 000 €	230 000 €	200 000 €	0 €				430 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	-127 969 €	80 000 €	47 969 €				0 €
TOTAL AP / CP	430 000 €	102 031 €	280 000 €	47 969 €	0 €	0 €	0 €	430 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024					
TOTAL REALISE (montants mandatés)	102 031 €	4 978 €					107 009 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX ECOLE DES PLANTIERS

Fonction 2131

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	2025	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.18 du 09/03/2023	3 619 000 €	900 000 €	1 519 000 €	1 200 000 €				3 619 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	0 €	-833 994 €	1 281 000 €	-447 006 €				0 €
TOTAL AP / CP	3 619 000 €	66 006 €	2 800 000 €	752 994 €	0 €	0 €	0 €	3 619 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024					
TOTAL REALISE (montants mandatés)	66 006 €	2 025 744 €					2 091 750 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES GROUPE SCOLAIRE LE COLOMBIER

Fonction 2137

Nature
2031/2033

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	450 000 €	220 000 €	230 000 €					450 000 €
TOTAL AP / CP	450 000 €	220 000 €	230 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	450 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	144 391 €						144 391 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE LE COLOMBIER

Fonction 2137

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	2028	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	4 000 000 €	800 000 €	1 600 000 €	0 €	800 000 €	800 000 €		4 000 000 €
Ajustement 1 Délibération n° 24.07.03 du 17/07/2024	0 €	-300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €		0 €
TOTAL AP / CP	4 000 000 €	500 000 €	1 900 000 €	0 €	800 000 €	800 000 €	0 €	4 000 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES GROUPE SCOLAIRE ST LAZARE

Fonction 2139

Nature
2031/2033

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	420 000 €	250 000 €	170 000 €	0 €	0 €			420 000 €
TOTAL AP / CP	420 000 €	250 000 €	170 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	420 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	158 346 €						158 346 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE ST LAZARE

Fonction 2139

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	2028	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	4 000 000 €	500 000 €	1 400 000 €	300 000 €	900 000 €	900 000 €		4 000 000 €
TOTAL AP / CP	4 000 000 €	500 000 €	1 400 000 €	300 000 €	900 000 €	900 000 €	0 €	4 000 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES GROUPE SCOLAIRE LA LUQUÈCE

Fonction 2133

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	380 000 €	80 000 €	300 000 €					380 000 €
TOTAL AP / CP	380 000 €	80 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	380 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	5 328 €						5 328 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

ETUDES GYMNASSE LES VARZELLES COSEC

Fonction 3210

Nature 2031

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	176 000 €	90 000 €	86 000 €					176 000 €
TOTAL AP / CP	176 000 €	90 000 €	86 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	176 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024						
Réalisés (montants mandatés)	89 962 €						89 962 €

Cet AP/CP sera actualisé au budget 2025.

3) AP/CP A CLOTURER ET A ANNULER EN 2025

FONDS DE CONCOURS A DLVA POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUALUDIQUE

Fonction
M14 : 413
M57 : 323

Nature
2041512

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2021	2022	2023	2024	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 21.03.09 du 25/03/2021	2 400 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €				2 400 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 23.04.09 du 13/04/2023	0 €	0 €	0 €	-400 000 €	400 000 €			0 €
TOTAL AP / CP	2 400 000 €	800 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0 €	2 400 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2021	2022	2023	2024	Année 5	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	800 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €			2 400 000 €

Explication clôture de l'AP : le fonds de concours prévu a été versé en totalité.

TRAVAUX CHEMIN DE SAINTE ROUSTAGNE

Fonction
84519

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2023	2024	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 23.03.21 du 09/03/2023	450 000 €	225 000 €	225 000 €					450 000 €
Ajustement 1								
Délibération n° 24.03.06 du 07/03/2024	-197 294 €	-222 294 €	25 000 €					-197 294 €
Ajustement 2								
Délibération n° XX du XX/XX/XX								0 €
TOTAL AP / CP	252 706 €	2 706 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	252 706 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2023	2024					
TOTAL REALISE (montants mandatés)	2 706 €	241 066 €					243 772 €

Explication clôture de l'AP : les travaux se sont terminés sur l'année 2024.

TRAVAUX AVENUE JEAN GIONO

Fonction
51524

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	2027	2028	Année 6	
Ouverture								
Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	1 499 985 €	308 485 €	1 191 500 €					1 499 985 €
TOTAL AP / CP	1 499 985 €	308 485 €	1 191 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 499 985 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	2027	2028	Année 6	
TOTAL REALISE (montants mandatés)	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €

Explication annulation l'AP : les travaux n'ont pas démarré sur l'exercice 2024 et seront réalisés entièrement sur 2025.

TRAVAUX ESPACES PUBLICS SERRETS

Fonction
51516

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	1 079 800 €	330 500 €	500 000 €	249 300 €				1 079 800 €
TOTAL AP / CP	1 079 800 €	330 500 €	500 000 €	249 300 €	0 €	0 €	0 €	1 079 800 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Explication annulation l'AP : les travaux n'ont pas démarré sur l'exercice 2024 et seront réalisés entièrement sur 2025.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT AVENUE DE LA REPASSE

Fonction
84525

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €				1 000 000 €
TOTAL AP / CP	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Explication annulation l'AP : les travaux n'ont pas démarré sur l'exercice 2024 et seront réalisés entièrement sur 2025.

ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE NOTRE DAME DE ROMIGIER

Fonction 3122

Nature 2315

	Montant de l'AP	Montant des CP						TOTAL CP
		2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Ouverture Délibération n° 24.03.07 du 07/03/2024	300 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €				300 000 €
TOTAL AP / CP	300 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €

	Réalisation des CP						TOTAL CP
	2024	2025	2026	Année 4	Année 5	Année 6	
Réalisés (montants mandatés)	0 €						0 €

Explication annulation l'AP : les études de ce programme débiteront en 2026.

6 - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

Malgré un contexte financier inattendu et déstabilisant au niveau national, et dans un environnement particulier où les besoins s'accroissent sans cesse, la ville de Manosque entend poursuivre la mise en œuvre des engagements de ce mandat, en faisant des choix dans son organisation, en adaptant ses capacités d'intervention et en optimisant du mieux que possible ses moyens, humains, matériels comme financiers et en maintenant son cap en faveur d'investissements très lourds.

L'équilibre n'est pas simple, mais il est nécessaire pour poursuivre la maîtrise des dépenses publiques, tout en protégeant les plus fragiles, en préservant des services publics de proximité et de qualité et en accompagnant la transition énergétique.

C'est dans cet objectif que s'est construit le projet de budget 2025 : il s'appuiera pour cela sur les quatre piliers qui soutiennent la stratégie financière de la ville pour ce mandat :

- Financer un niveau élevé de dépenses d'investissement visant à préparer l'avenir et à accompagner la relance de l'économie locale, l'emploi et la transition énergétique
- Garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages
- Maintenir un niveau de service de qualité à la population, malgré la conjoncture plus difficile
- Accompagner le monde associatif et les populations les plus fragiles.

Les différents pôles, directions et services de la collectivité participent, à travers leurs actions au quotidien, à réaffirmer les priorités du mandat.

Les services du pôle « **Services aux Manosquins** » connaîtront les principales évolutions suivantes en 2025 :

- **Sport et vie associative** : Le budget du service est globalement en diminution du fait de la suppression des dépenses relatives au passage de la flamme olympique.
La commune accueillera à nouveau une étape du Tour de la Provence en février dont le coût en prestations directes s'élève à 48 000 €.
Les trophées des sports seront également reconduits ainsi que de nombreuses manifestations à thématiques sportives.
Le budget de fonctionnement 2025 intègre à nouveau le développement des activités du secteur éducatif sportif le mercredi avec la création d'une offre à thématique sportive spécifique à compter de septembre 2025.
Est également prévue sur le budget sport l'organisation de Manosco Plage, une manifestation à destination de tous les manosquins qui aura lieu fin août dans un parc de Drouille rénové.

La reprise de la compétence culture aura un impact sur le service avec notamment la gestion des demandes de subvention du secteur.

- **Formalités administratives** : en fonctionnement, budget en légère diminution en l'absence d'élection prévues en 2025. En investissement, reprise des travaux d'aménagement du cimetière du grand vallon.
- **Centre social** : le budget du service connaît une évolution relative du fait :

- De l'obtention d'une prestation famille pour développer des actions concernant notamment les départs en vacances
- Du développement d'un projet solidaire par l'espace jeunes dont la finalité pourrait être un voyage au Cameroun si les financements demandés se concrétisent

- **Enfance Jeunesse Education :**

Jeunesse : budget relativement stable, la forte hausse des coûts de rémunération est amortie par les efforts de gestion du service. Il reste une inconnue importante sur la prise en charge de l'accompagnement des enfants porteurs de handicap pendant la pause méridienne. Normalement celle-ci relève de la compétence de l'Etat mais les budgets correspondants n'ont pas été attribués aux services départementaux.

Dans cette période d'incertitude au plan de la politique nationale, la ville décide de maintenir le service pour les familles avec l'inscription de crédit pour couvrir le coût de fonctionnement du premier trimestre de l'année 2025.

En recettes, forte augmentation du bonus territoire pour le service petite enfance qui génère l'inscription de 140 000 € supplémentaires.

Education : une augmentation du budget de fonctionnement d'environ 91 000 € essentiellement due aux évolutions des marchés restauration (renouvellement en septembre 2024) et transport (enveloppe transport en légère augmentation du fait d'une année pleine de natation scolaire au centre aquatique trop éloigné pour des déplacements à pied).

Poursuite de la mise en œuvre du PEDT : Extension du kit de fournitures de rentrée aux niveaux CM1 et CM2 (21€/élève)

En recette de fonctionnement, on constate une baisse de 40 000 € liée au transfert de l'organisation de la garderie de l'école internationale à DLVAgglo.

Petite enfance : stabilité des budgets en dépenses mais évolution sensible en recette du fait de l'augmentation du nombre d'heures facturées aux familles et de la revalorisation des prestations de la CAF (+ 71 800 €)

- **Gestion espaces publics :**

- **Budget de fonctionnement :** dépenses de fonctionnement en diminution (-33 700 €) car la remise à niveau du système d'accès au centre ancien a été réalisée en 2024. Des recettes en légère augmentation du fait du toilettage réglementaire de 2025 qui permettra de percevoir de nouvelles recettes d'occupation du domaine public.

- **Budget d'investissement :** Afin de prendre en compte les évolutions du PLU approuvé le 30 mars 2022, la commune souhaite lancer la révision du Règlement Local de Publicité afin de définir des zonages cohérent avec le PLU dans l'objectif de mieux gérer les demandes d'enseignes et de publicité sur son territoire.

- **Budget annexe stationnement :** prise en compte de l'ouverture de deux nouveaux parkings payants (Dolto et Guilhempière) en dépenses (+ 8 000 € en 2025 – pas de maintenance à prévoir cette année) et en recettes (+ 110 000 € : 60 000 € pour 9 mois pour Guilhempière et 50 000 € pour 6 mois de l'année pour Dolto).

Les services du **pôle Ressources** continuent leurs actions, tout en améliorant les engagements pris. Une véritable impulsion se dessine dans le verdissement de la flotte de véhicules. A ce titre 5 véhicules thermiques seront remplacés par des véhicules électriques soit 60 % du renouvellement des véhicules pour 2025.

La poursuite du raccordement des derniers bâtiments communaux en fibre propre et la mise en œuvre d'un programme de modernisation des systèmes de téléphonie en vue de l'amélioration de l'accueil des usagers, et de l'amélioration des conditions de travail des agents, permettront également de rationaliser les coûts relatifs à la téléphonie.

Au niveau de la sécurité civile, l'acquisition d'un système d'alerte à la population permettra d'informer en cas de gestion de crise environnementale ou industrielle.

D'autre part la mise en place d'un réseau de 6 agents référents assurant en plus de leurs missions une mission d'assistant de prévention verra le jour en 2025 pour renforcer la santé et la sécurité au travail.

La direction **Communication – Evènementiels** poursuivra son action pour dynamiser la ville tout au long de l'année.

En 2025, nous poursuivrons nos efforts pour animer la ville tout au long de l'année, en proposant chaque mois, aux habitants et aux visiteurs, un événement majeur. Parmi ces rendez-vous incontournables, le Tour de La Provence, Manosque est dans le pré, la Saint-Pancrace, la Fête de la Musique, l'été à Manosque avec une programmation riche et variée (concerts, théâtre de rue, cirque, cinéma en plein air, ludothèque en extérieur, Manosque Plage, "Tournée Ça c'est le Sud !", Musiks à Manosque), Les Correspondances, Halloween Festival et les fêtes de fin d'année. Ce rythme soutenu d'événements témoigne de l'engagement municipal en faveur d'une ville dynamique et vivante.

Focus sur le Festival Musiks à Manosque : Deux ans après avoir repris la gestion du Festival Musiks à Manosque, la Ville entend renforcer l'attrait de cet événement emblématique. Pour l'édition 2025, la programmation sera enrichie avec trois soirées gratuites, accessibles à tous, et deux soirées payantes, au tarif raisonnable de 15 à 25 euros la place. Ces soirées payantes seront intégralement autofinancées grâce aux recettes de billetterie, garantissant l'absence d'impact financier supplémentaire pour la municipalité. Cette formule permet d'allier accessibilité et qualité, redonnant au Festival toute sa renommée et son rayonnement, bien au-delà des frontières locales.

Les services du **pôle technique** s'inscrivent dans une dynamique de modernisation, d'amélioration du cadre de vie, et de préservation de notre patrimoine. Les priorités se déclinent en plusieurs axes structurants :

1. Modernisation des équipements municipaux et des infrastructures

La modernisation des équipements de la ville demeure une priorité majeure pour garantir des services adaptés aux besoins de la population et améliorer la qualité de vie des habitants.

- **Travaux de voirie prioritaires :**
 - L'outil de diagnostic Vialetics a permis d'identifier et de prioriser les travaux nécessaires pour 2025
 - La rénovation de l'Avenue de la Repasse, pour améliorer la sécurité, la fluidité et l'accessibilité des déplacements
 - La rénovation urbaine du quartier des Serrets en relation avec l'ANRU et le NPNRU
- **Rénovation des infrastructures éducatives et sportives :**

La réhabilitation et la rénovation énergétique des écoles et équipements sportifs constituent un investissement clé.

 - Projets programmés : Rénovation énergétique des écoles dans le cadre du plan école 2030, végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école dans le cadre du projet "Joue à l'ombre":
 - Ecole du Colombier
 - École Saint-Lazare,
 - École de la Luquèce.
 - Gymnase des Varzelles,
 - Finalisation des chantiers en cours : L'École des Plantiers sera entièrement rénovée, illustrant l'engagement de la Ville pour l'éducation et les jeunes.

2. Environnement : Pour une ville propre, verte et accueillante

Faire de la ville un espace respectueux de l'environnement et esthétiquement agréable est une autre priorité essentielle.

- **Création et embellissement des espaces verts :**
 - Étude d'un aménagement d'un jardin méditerranéen sur l'ancien site du Crédit Agricole, renforçant la biodiversité locale.
 - Embellissement des ronds-points, pour une modernisation et une adaptation aux enjeux du changement climatique (aménagement minéral et végétal, gestion de l'arrosage, nouvelles essences d'arbres et d'arbustes).
 - Création du jardin du Colombier, avec une vingtaine d'arbres plantés d'essences différentes ainsi que d'une centaine d'arbustes
- **Gestion durable des espaces naturels et végétalisation :**
 - Développement d'une palette végétale spécifique et élaboration d'une charte paysagère avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon.

- Plantation d'arbres : Un plan de replantation est mis en place pour compléter les abattages liés aux travaux d'aménagement.
- **Aménagements spécifiques :**
 - Végétalisation participative, un mode d'engagement citoyen qui favorise le lien social et enrichit le vivre-ensemble permettant aussi l'accueil de la biodiversité en milieu urbain.

3. Préservation et valorisation du patrimoine bâti

La protection et la rénovation des bâtiments historiques ou anciens représentent un axe fort des priorités budgétaires.

- **Rénovation des bâtiments existants :**
 - Réfection des toitures, notamment sur l'immeuble Defarge
 - Réhabilitation de la Glacière, préservant ainsi un élément emblématique du patrimoine. Recycler cette friche urbaine afin de finaliser le renouvellement du quartier Villette-Soubeyran. Ce bâtiment sera transformé en tiers-lieu multigénérationnel afin de renforcer la cohésion sociale, favoriser la créativité et les innovations. Le programme prévoit 3 grands types d'activité :
 - Au RDC des activités sportives et de loisirs,
 - Aux 1er et 2ème étage un tiers-lieu numérique et une pépinière d'entreprises,
 - Au dernier étage, des restaurants, directement accessibles par l'esplanade du Cinéma grâce à la création d'une passerelle.
- **Création de nouveaux espaces :**
 - Maison du Patrimoine : un lieu dédié à la mise en valeur de l'histoire et des richesses culturelles de la Ville et dans le même temps amélioration du passage de contrôle, avec un souci d'accessibilité et de fonctionnalité.
- **Rationalisation de l'espace urbain :**
 - Démolition de bâtiments vétustes pour libérer de l'espace public et renforcer la végétalisation au cœur du centre-ville.
- **Rénovation des monuments :**
 - Rénovation du monument aux morts boulevard Élémer Bourges

4. Sécurité et équipements fonctionnels

Pour garantir un cadre de vie sûr et bien organisé, plusieurs projets transversaux ont été identifiés :

- Mise en place d'un pigeonnier dans le Parc de Drouille afin de réguler la population de pigeons et de maintenir la propreté des espaces publics.
- Études et travaux d'aménagement de l'espace Lemoyne, combinant des solutions fonctionnelles et esthétiques pour optimiser cet espace stratégique en le végétalisant.
- Aménagement et développement des cheminements du cimetière Grand Vallon et des caveaux

- Renforcement de la présence de caméras en Centre-Ville et développement de la fibre communale
- Développement de la défense incendie en relation avec le schéma directeur et les demandes de permis

Les services de la direction « **Attractivité et développement du territoire** » sont tournés essentiellement vers les actions « Cœur de ville » avec divers projets tels que :

Réaménagement de l'axe Saunerie-Soubeyran

Poursuite de la réfection totale des espaces publics, rue des Marchands et des places Marcel Pagnol, St Sauveur et Marchands du centre historique. Ce projet permet la valorisation patrimoniale du centre. L'objectif est de valoriser l'attractivité résidentielle et commerciale du centre ancien notamment par la mise en œuvre de principes bioclimatiques (désimperméabilisation des pieds d'arbres, 16 arbres plantés, création d'un îlot de verdure). Il prévoit également la réfection de tous les réseaux (eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales, réseaux secs, éclairage public, etc).
Délais : Livraison prévue fin juin 2025

Parking Guilhempierre

Créer, sur l'emplacement déjà existant du parking Guilhempierre 60 places de stationnements supplémentaires, portant la capacité du parking à 130 places. Il s'insère dans une stratégie de gestion des mobilités cohérente à l'échelle du centre-ville. L'accès des véhicules motorisés sera restreint aux ayants-droits, dans le but de favoriser les mobilités douces dans le centre historique. L'augmentation de capacité de stationnement qu'offre cet équipement permet de donner des capacités de stationnement suffisantes aux abords du centre ancien.

Délais : livraison prévue fin mars 2025

Parc de Drouille

Le réaménagement du parc de Drouille et de la contre-allée Alphonse Daudet répond à 4 enjeux :

- Faire du parc un lieu de connexion inter-quartiers (ouvrir cet espace pour en faire une coulée verte favorisant les mobilités actives),
- Améliorer le rôle du parc comme maillon majeur de la trame paysagère et écologique de la ville (favoriser la biodiversité grâce à des aménagements spécifiques et une gestion intégrée et différenciée des espaces),
- Travailler la fonction d'îlot de fraîcheur du parc et améliorer l'ensemble des fonctions du parc avec des activités de détente, conviviales, ludiques mais aussi sportives.

Délais : Livraison prévue début juillet 2025

Avenue Jean Giono

Réaménagement complet du haut de l'avenue Jean Giono, du parvis de la porte Saunerie et de la place du Dr Joubert.

Pour être cohérent avec la stratégie mobilités de la ville, l'espace dévolu à la voiture individuelle sera réduit, au profit des mobilités piétonnes et cyclables.

Une voie de circulation sera supprimée, l'avenue passera en sens unique montant.

Des arbres seront plantés de chaque côté de l'avenue, et 3 places de livraison verront le jour. Ce réaménagement prévoit aussi la réfection de l'ensemble des réseaux souterrains, de compétence communautaire.

Délais : Livraison prévue mi-juin 2025

Quartier de demain : Plaine des sports et des loisirs de la Ponsonne

Rénovation des équipements sportifs existants, nouvelles activités ludiques et récréatives sur ce périmètre.

Ce projet a été retenu dans le cadre de quartier de demain et fait partie des 10 retenus par l'Etat à l'échelle nationale. Une consultation sous forme de dialogue compétitif d'architectes et paysagistes a été lancée. Cette dernière est entièrement financée par l'Etat.

Délais : Livraison prévue des esquisses Octobre 2025

OPAH-RU

Poursuite de la procédure avec l'objectif de rénover 125 logements, procédure commencée officiellement en janvier 2021 en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la CAF, soit une fin de procédure programmée en janvier 2026.

Aujourd'hui, 44 logements ont pu bénéficier de ce programme d'aide (subventions engagées). Sur ces 44 logements, 35 logements sont d'ores-et-déjà rénovés (subventions versées). Au total, ce sont 655 643€ qui ont été attribués.

Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)

La collectivité met en œuvre les pouvoirs de police générale du Maire et de police spéciale de mise en sécurité des immeubles afin de lutter contre l'habitat indigne. En 2024, 10 procédures de mise en sécurité ont été lancées. La ville a engagé des travaux d'office à hauteur de 17 774 € suite à la défaillance de certains propriétaires, et a relogé en urgence des locataires pour un montant de 20 724 €.

A partir du 8 mai 2024, la ville a mis en place le permis de louer pour amplifier la lutte contre l'habitat indigne : Tous les propriétaires bailleurs devront obtenir une autorisation de la collectivité pour pouvoir mettre en location leur logement situé dans le centre ancien. La ville vérifiera avant chaque mise en location dans le centre ancien que le logement correspond aux critères de décence et de salubrité des logements.

Ainsi, c'est l'occasion de réaffirmer nos priorités durant ce mandat :

- La rénovation urbaine avec des opérations phares telles que la rénovation du Cœur de Ville, l'OPAH RU et l'ANRU, la rénovation énergétique des écoles de la commune,
- La tranquillité publique pour permettre aux administrés d'évoluer dans une ville apaisée et sereine,
- La diversité d'actions dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la jeunesse, du sport, des loisirs et de l'animation.

6-1 Les principales recettes de fonctionnement

Elles sont constituées principalement des dotations de l'Etat, de la fiscalité directe, de l'attribution de compensation et de la tarification des services publics.

6-1.1 Les concours financiers de l'Etat

- La dotation forfaitaire :

Perçue en 2022	Perçue en 2023	Perçue en 2024	Estimée pour 2025
1 229 498 €	1 282 467 €	1 255 132 €	1 192 375 €

- La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Perçue en 2022	Perçue en 2023	Perçue en 2024	Estimée pour 2025
409 260 €	439 646 €	470 887 €	471 000 €

Ces deux dotations ne représentent plus que 4,06 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

6-1.2 La fiscalité directe locale

Les recettes fiscales directes sont désormais constituées :

- Des taxes ménages :
 - Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires uniquement et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV),
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec transfert de la part départementale
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
- Des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations.

Le produit des impôts directs locaux perçu en 2024 s'est élevé à 19 914 352 €, auquel s'ajoutent 337 344 € de rôles supplémentaires.

La compensation perçue par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières, notamment la réduction de moitié des valeurs locatives accordée aux établissements industriels depuis la loi de finances 2021, s'est élevé à 3 514 732 €.

Les taux d'imposition qui seront appliqués en 2025 sont identiques à ceux de 2024.

En 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases s'est élevé à + 3,9 %. Il sera porté en 2025 à 1,7% à cause du recul de l'inflation. Cette revalorisation concernera la base de calcul de la taxe foncière pour les locaux à usage d'habitation, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais également de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'évolution des recettes fiscales directes de la ville de Manosque en 2025 reste ainsi uniquement liée à l'évolution des bases fiscales décidée par le législateur, et non à l'évolution des taux votés par la commune.

6-1.3 La fiscalité indirecte

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation :
Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux.

Perçue en 2022	Perçue en 2023	Perçue en 2024	Estimée pour 2025
1 354 079 €	1 014 463 €	818 210 €	750 000 €

Malgré la crise sanitaire et la crise économique, ce produit s'est maintenu à un niveau élevé mais on observe une baisse d'année en année.

Il s'agit d'un produit difficile à estimer étant donné qu'il est lié à des facteurs totalement extérieurs à la commune (situation économique des ménages, évolution des taux d'intérêts).

- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité :
L'estimation pour 2025 est de 650 000 €, le produit perçu en 2024 s'est élevé à 667 407 €.
- La taxe communale sur la publicité extérieure :
Le produit perçu en 2024 s'est élevé à 281 238 €. Pour 2025, son estimation a été évaluée à 290 000 €.
- L'attribution de compensation :
L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération a fait l'objet d'une procédure de révision libre en 2024, dans le cadre de la restitution et du transfert partiel de compétences, et de la révision de certaines composantes de l'AC, à compter de l'exercice 2025. L'attribution devrait ainsi s'élever en 2025 à 7 591 395 € contre 6 535 286 € en 2024. Dans le détail cette augmentation de +1.06 M€ de l'AC résulte :
 - De la restitution de la compétence Culture (théâtre JLB + subventions culturelles) : +793 K€ d'AC
 - De la fin de la provision de 3,5% sur l'AC des communes pour financer les investissements DLVA : +237 K€ d'AC
 - De la révision des retenues sur AC pour compétences GEPU et éclairage public : +77 K€ d'AC.
 - Du transfert de la compétence Périscolaire EI PACA : -50 K€ d'AC en 2025 (avec rattrapage sept-déc 2024) et -36 K€ à compter de 2026.

6-1.4 Les recettes d'exploitation des services et du domaine public

Le montant total encaissé pour 2024 s'élèvera à 3,3 M €.

Le montant estimé pour 2025 devrait enregistrer une progression de ces recettes, principalement due à une journée supplémentaire payante de Musiks à Manosque, et du remboursement par l'agglomération de l'entretien des zones d'activités suite à la convention de gestion entre les deux parties. Par contre aucune augmentation de tarif n'est prévue par la collectivité. Elle a fait le choix de ne pas répercuter l'augmentation des prix liée à l'inflation sur le coût de ses services afin de ne pas impacter davantage les administrés.

6-2 Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une attention particulière. Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant le niveau de services à la population et même en le développant, malgré les fortes hausses qu'elle subit.

6-2.1 Les charges à caractère général

Les dépenses courantes de la collectivité s'élèveront à hauteur de 8,4 M€ en 2024.

Pour 2025, ce chapitre connaîtra une hausse du fait de la programmation d'une journée supplémentaire du festival Musiks à Manosque, de la reprise de l'entretien des zones d'activités pour le compte de l'agglomération.

Pour 2025, le montant prévisionnel sera de l'ordre de 9,7 M€.

6-2.2 Les frais de personnel

Cf chapitre 3.

6-2.3 Les charges financières

Cf chapitre 4.

6-2.4 Les subventions aux associations et aux organismes publics

Dans le cadre de la reprise de la compétence culturelle, la commune versera en lieu et place de l'agglomération, les subventions aux associations culturelles à hauteur de 165 000 €.

Les subventions connaîtront une évolution en 2025, de l'ordre de 2,8 % € afin de renforcer le soutien aux acteurs et actrices qui contribuent à la qualité de vie au sein de notre ville.

La participation au syndicat « Scènes de Haute Provence » s'élèvera à 611 350 €.

6-2.5 Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le montant prévisionnel du FPIC devrait être identique à 2024 soit 316 519 €. Depuis 2017 l'agglomération prend en charge les montants supplémentaires dus par les communes membres selon la mise en œuvre de la procédure dérogatoire libre.

6-3 Les principales recettes et dépenses d'investissement

6-3.1 Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par l'autofinancement, le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions et l'emprunt.

- Le fonds de compensation de la TVA : cette dotation dépend du volume d'investissement réalisé en N-1. En 2024 le montant perçu s'est élevé à 1 415 174 €. Il est estimé à 1,7 M€ en 2025.
- La taxe d'aménagement : elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et

installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Le montant perçu en 2024 est de 463 817 €. Il est estimé à 400 000 € pour 2025, n'ayant aucune visibilité pour les encaissements futurs.

- Les subventions d'investissement

FINANCEUR	OBJET	ENCAISSEES 2024
ETAT	DSIL 2023 - Réqualification Axe Saunerie Soubeyran	239 961,42
ETAT	DSIL 2022 - Réhabilitation du Parc de Drouille	209 999,97
DLVA	Fonds de concours réhabilitation du Parc de Drouille	60 000,00
ETAT	DSIL - Remplacement chaudières énergivores	34 984,60
REGION	CRET - MO réhabilitation Parc de Drouille	14 514,16
DEPARTEMENT	FODAC - Aire de jeux Rochette	10 892,00
REGION	REGION SURE - Achat véhicule police municipale	20 112,92
REGION	Maison de la Biodiversité - 2ème tranche	96 102,65
ETAT	Aménagement de l'enceinte sportive de rugby Salobert	97 000,00
ETAT	Aménagement de l'enceinte sportive de rugby Salobert	32 749,00
ETAT - ANAH	Etude de faisabilité RHI-THIRORI	6 300,00
REGION	Achat de véhicules pour la police municipale	10 750,00
REGION	Extension de la vidéoprotection et transfert du CSU	8 198,81
REGION	REGION SURE Equipement PM matériel divers	1 352,30
CAF	Achat minibus centre social	23 300,00
REGION	Remboursement participation OPAH	18 080,00
ANRU	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	65 618,33
ANRU	Aménagement extérieu Résidence les Ponches	26 131,37
CAF	Acquisition vélo cargo	3 964,00
GEOMETHANE	Remboursement travaux potelets site Géométhane	2 162,40
ETAT	Prime à la conversion et bonus éco	22 900,00
ETAT	DGD urbanisme	7 220,30
	TOTAL SUBV	1 012 294,23
DLVA EPIC REGIE DES EAUX	DMO travaux axe Saunerie Soubeyran	888 533,31
DLVA	DMO Requalification Bd Pierre de Garidel	168 000,00
	TOTAL DMO	1 056 533,31

Les restes à réaliser en recettes s'élèveront à 2 722 525 € dont 2 329 478 € de subventions et concernent :

FINANCEUR	OBJET	RAR 2024
REGION	Dispositif arbres en ville	15 110,00
ETAT DSIL rénov éner	Remplacement chaudières défectueuses	87 353,28
REGION	Réhabilitation Parc de Drouille MO	60 983,21
ETAT (DSIL 2022)	Réhabilitation du Parc de Drouille - projet résilience AP/CP	489 999,93
REGION	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	121 000,00
ETAT FONDS VERT	Rénovation énergétique groupe scolaire Les Plantiers	140 000,00
ETAT DSIL 2023	Requalification de la porte saunerie y compris les 4 places	559 909,98
REGION Nos territoires d'abord DLVA	Mission de maîtrise d'œuvre requalification centre ancien	58 808,00
REGION	Travaux de requalification du centre ancien	596 314,00
REGION	Allée Alphonse Daudet - parc de Drouille	200 000,00
	TOTAL SUBV RAR	2 329 478,40
DLVA	DMO travaux axe Saunerie Soubeyran	393 047,18
	TOTAL RAR	2 722 525,58

Pour 2025, les nouvelles subventions notifiées à ce jour seront inscrites en 2025 pour les montants suivants :

FINANCEUR	OBJET	MONTANT INSCRIT AU BP 2025
REGION nos terr d'abord	Etudes et travaux tiers lieu la Glacière	250 000,00
ANRU	Ecole Les Plantiers	65 618,00
FEDER	Ecole Les Plantiers	1 000 000,00
ETAT DSIL 2022	Chauffage St Lazare et Colombier	107 100,00
DEPART 04 FODAC 2024	Terrain basket ball 3x3	11 431,00
ETAT FONDS FRICHE	La Glacière AP/CP	250 000,00
ETAT FNADT	Extension système vidéo protection	9 921,00
ETAT DSIL 2024	Parking Guilhempiere	799 600,00
REGION nos terr d'abord	Parking Guilhempiere	691 429,00
Département 04 DMO	Travaux haut Av Jean Giono	100 000,00
REGION nos terr d'abord	Travaux parc drouille et abords	250 000,00
Départ 04 CST2024-2026	Travaux parc drouille et abords	100 000,00
GIP EPAU	Quartier de Demain Ponsonne	457 000,00
DLVA	Réhabilitation du Parc de Drouille - projet résilience AP/CP	40 000,00
ANRU	Extérieurs les Ponches	26 131,00
	TOTAL SUBV DE L'ANNEE	4 158 230,00

Elles sont inscrites de manière proratisée en fonction des crédits de paiements alloués au regard des AP/CP relatifs à ces programmes et de l'avancement des travaux prévus.

Tout programme d'investissement fait l'objet d'une recherche systématique de financements extérieurs.

- **Produit des cessions**

En 2024, la commune a réalisé une rétrocession de terrain en ZI St Maurice à l'agglomération pour 700 000 €, les différents lots de copropriété de l'Alicante dans le cadre du projet ANRU à l'agglomération également pour 327 100 €, plusieurs véhicules ont été réformés pour bénéficier de la prime à la conversion et au bonus écologique. Le total de ces cessions s'est élevé à 1 049 066 €.

Pour 2025, la commune prévoit de vendre plusieurs biens notamment La Tuilerie, l'ensemble immobilier situé Place Marceau- Rue Montaigu, l'hôtel Volland, l'immeuble Place Pagnol ainsi que les ateliers relais, un terrain situé derrière la gendarmerie et les terrains du camping pour un montant total de plus de 2,9 M€.

- **Autres recettes**

La commune a placé auprès de la Société Locale d'Epargne un montant de 2,4 M€ qu'elle a encaissé à la suite de la cession de divers baux à la société H2P en 2017.

En 2024 ce placement a été utilisé pour financer les travaux du centre ancien à hauteur de 1,5 M€, le solde 900 000 € sera utilisé en 2025.

5-3.2 Les dépenses d'investissement

5-3.2.1 Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette représente une charge pour 2024 de 3 106 142 € et sera de l'ordre de 3.25 M€ en 2025 hors nouvel emprunt.

5-3.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Manosque pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux. Elles jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

La ville de Manosque a engagé un vaste chantier de rénovation de l'espace public. Aussi en 2024, se sont poursuivis les travaux pour les aménagements de l'axe Saunerie Soubeyran dans le centre ancien, la construction du futur parking Guilhempière, ainsi que les études pour la rénovation du bâtiment de la Glacière et du Parc de Drouille. Le programme d'études et travaux dans les écoles a débuté par le groupe scolaire des Plantiers. En matière de voiries, le chemin des Embarrades, le chemin de Ste Roustagne, la partie basse de la Rue Léon Mure, la rue du Prêche/Guyon Gelin, le Boulevard Garidel sont les principaux axes ayant été requalifiés. Le déploiement de la fibre optique reste une priorité ainsi que les aménagements d'aire de jeux dans les différents quartiers de la commune.

Le montant total des investissements réalisés sur l'année 2024 s'élève à 16.7 M€, contre 10,5 M€ en 2023 et 8,4 M€ en 2022.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3.3 M€ au 31.12.2024, contre 5.046 M€ au 31.12.2023 et 4.863 M€ au 31.12.2022.

Pour 2025, les investissements programmés se situeront à hauteur de 27.5 M€.

A l'échelle du mandat, les investissements envisagés et leur déclinaison par domaine seront détaillés lors de la présentation du budget 2025.

CONCLUSION

Pour conclure ce rapport d'orientation budgétaire, il est clair que nous devons composer avec un contexte national particulièrement instable, dont les répercussions sur nos finances locales sont bien réelles : évolution incertaine des dotations de l'État, pressions sur notre autonomie fiscale. Cependant, ce contexte ne doit pas nous paralyser, mais au contraire, nous inciter à faire preuve d'ingéniosité, de rigueur et de responsabilité pour maintenir notre capacité à élaborer des solutions adaptées et à prioriser nos actions au regard des attentes de nos concitoyens en matière de services publics.

Dans les semaines à venir, il nous appartiendra de transformer ces orientations en un budget à la fois réaliste et ambitieux. Nous devons veiller à protéger le pouvoir d'achat de nos administrés ainsi que les services apportés aux plus vulnérables. Il s'agit également de soutenir le dynamisme économique et associatif du territoire, tout en poursuivant nos engagements en matière de transition énergétique, de remise à niveau de notre parc bâtementaire, ainsi que d'investissements structurants pour consolider la position de Manosque comme ville provençale où il fait bon vivre.